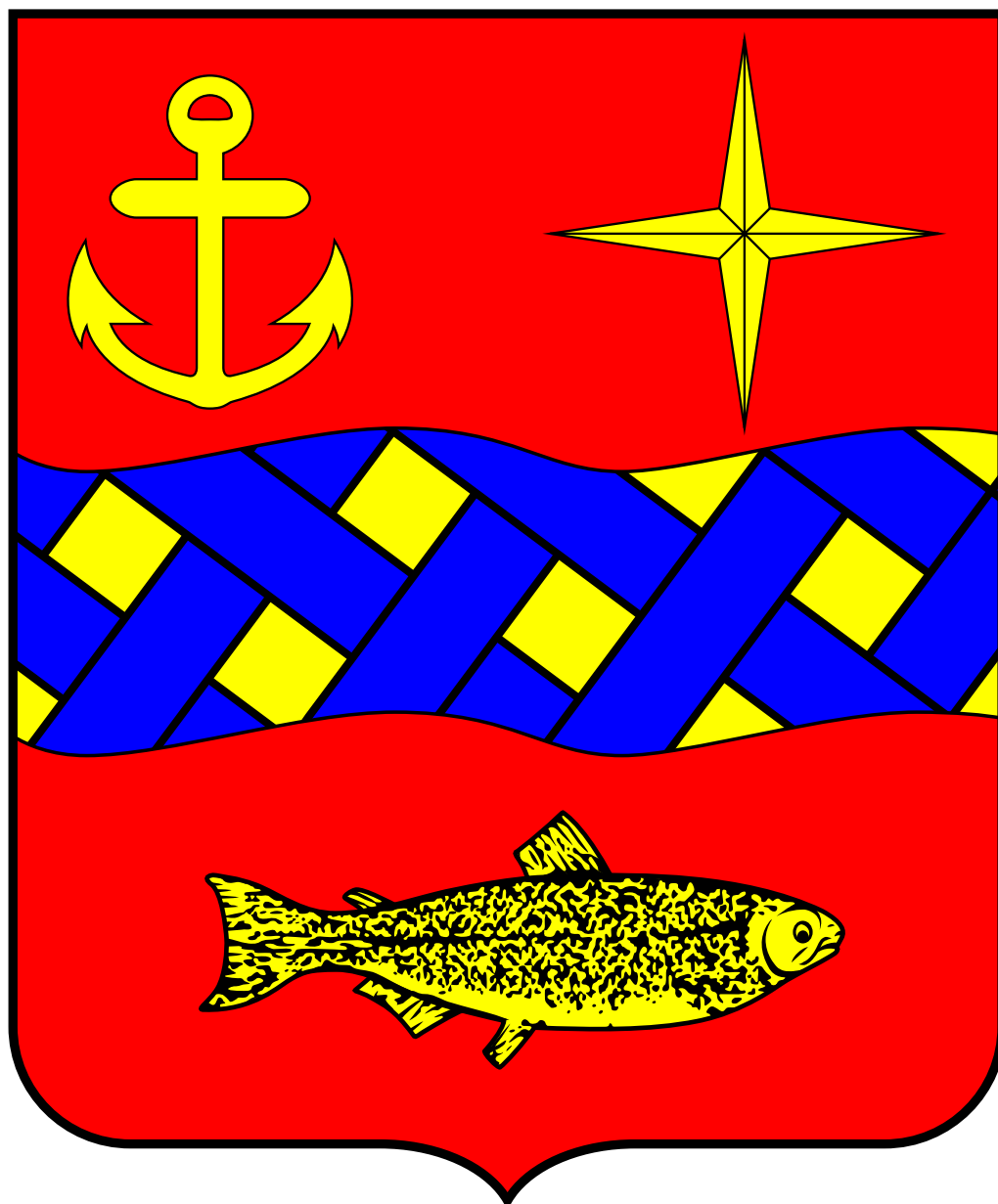


Sigloy



Bulletin municipal

n°28

2018



Blason de Sigloy

La création de blasons puise son origine dans l'histoire et le patrimoine de la commune.

Ainsi, la pièce honorable utilisée, la bande, fait référence à la plus ancienne famille seigneuriale connue à Sigloy, la famille de la Porte, qui possédait au XIV^e siècle, la seigneurie de la Mothe et qui blasonnait « d'or à la bande d'azur ».

Cette bande symbolise également la présence de la Loire qui a très largement contribué à modeler le paysage local.

Qu'elle soit frétée ou bretessée, elle permet de figurer la présence des filets des pêcheurs mais aussi la présence du péage du Laiz et du Bich qui se trouvait entre Sigloy et Châteauneuf.

La rose des vents fait allusion aux très nombreux mariniers qui fréquentaient la Loire mais aussi aux moulins à vent qui ont perduré jusqu'au XX^e siècle.

La couleur or a été reprise des armoiries de la famille de la Porte ; la couleur azur figure, quant à elle, une nouvelle fois la Loire.

Enfin, la couleur de gueules (couleur rouge) fait référence au martyr de Saint-Martin, patron de l'église paroissiale, mais aussi à l'introduction récente de la culture de la betterave.

Les pompiers originaires de Sigloy lors de la cérémonie de la Sainte-Barbe à Châteauneuf-sur-Loire, en décembre dernier. Merci à eux pour leur dévouement et leur professionnalisme.





Mesdames, Messieurs,

Si 2017 a vu l'élection du 45^e président des Etats-Unis, l'élection du plus jeune président de la République de l'histoire de France, le retour sur terre d'un astronaute français après 196 jours dans l'espace, trop d'évènements tragiques sont venus entacher son actualité.

À Sigloy, les diverses élections de début d'année ont monopolisé quelques uns de nos week-end.

Un nombre non négligeable de nos administrés ont quitté notre commune, remplacés par de nouveaux arrivants auxquels nous souhaitons la bienvenue.

Au niveau intercommunal, la Communauté de Commune Valsol a été dissoute.

6 des 7 communes qui composaient la CC Valsol ont rejoint la Communauté de Communes des Loges, qui elle, comptait déjà 14 communes.

On ne travaille pas à 20 communes, comme à 7 communes. Il a fallu apprendre à se connaître, à travailler ensemble, s'adapter au nouveau territoire d'action, intégrer les nouvelles compétences obligatoires imposées par l'Etat.

De nombreux et grands projets sont à l'étude, ou en cours ; certains d'entre eux ont suscité des articles dans la presse locale, comme le Lycée de Châteauneuf-sur-Loire, le train Orléans-Châteauneuf-sur-Loire.

Dans notre commune, la prudence financière a été de mise. En effet, ces changements organisationnels ne sont pas sans affecter notre budget, aussi bien en matière de ressources que de charges financières.

La loi sur la Taxe d'habitation n'est pas sans impact sur notre budget communal. À ce jour, si nous avons la confirmation qu'une compensation, à l'euro près, interviendra en 2018, nous n'avons aucune certitude quant aux années suivantes.

Le bulletin municipal 2018 ne traitera pas du budget, un numéro spécial fin mars couvrira ce sujet.

En revanche, vous y trouverez les rétrospectives des activités scolaires, associatives, communales, complétées des informations utiles que nous partageons chaque année.

Durant la cérémonie des vœux, en janvier, j'ai eu à cœur de partager, avec vous, un moment que l'on peut qualifier de culture humoristique ou d'humour culturel. En effet j'ai eu grand plaisir à accueillir un ami, Monsieur Frederic Tachot, grand typographe international.

Je vous invite à découvrir ou redécouvrir le texte qu'il a créé spécialement pour cette cérémonie en page 53 de ce bulletin.



J'ai le très grand plaisir de vous convier à un très beau rendez-vous en octobre 2018 :

durant l'année 2017, l'Auberge de Sigloy a été labellisée « Cuisinerie Française », Dominique Demoustier s'est vu décerner le titre d'« Artisan cuisinier » en novembre, et pour revenir à notre rendez-vous d'octobre, notre aubergiste a permis à Sigloy de devenir un « Village Gourmand ». Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Nous en sommes donc aux remerciements, pour tous ceux qui oeuvrent continuellement au bien vivre de notre village, les artisans, les commerçants, le personnel scolaire, les présidents et tous les membres des associations, ainsi que le personnel communal.

Merci à vous toutes et vous tous pour votre engagement.

Que l'année 2018 vous apporte l'optimisme que nous pourrons partager lors de nos conviviales rencontres.

votre maire, Patricia Bourgeois

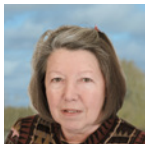
Le mot du maire	1		
1 / Le conseil municipal	3	5 / Vie scolaire	25
Le conseil municipal	4	Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire	
Les commissions	4	Guilly/Sigloy	26
Les comités syndicaux	4	Regroupement pédagogique Guilly/Sigloy	27
		Regroupement pédagogique Guilly/Sigloy	
		à Guilly	28
		Regroupement pédagogique Guilly/Sigloy	
		à Sigloy	30
		Collège « La Sologne » de Tigy	33
		Transport scolaire	33
2 / Renseignements administratifs	5	6 / Vie associative	
Informations pratiques de la mairie	6	et activités municipales	34
Recensement de la population	6	Amicale des anciens	35
L'État civil 2017	7	Compagnie des Archers du Val d'Or	36
Gestion du cimetière	7	Comité des fêtes	38
La paroisse	7	Société des chasseurs de Sigloy	41
Les démarches administratives	8	Sigloy Entente Tennistique	42
Citoyenneté et service civique	10	Association gymnastique volontaire	45
Civisme	11	Atelier théâtre	46
		VIÊT VU DAO	47
		Sigloy Team Cycliste	48
		Pâques	49
		Les contes de la Savane avec	
		« African Wonders »	49
		Fête de la musique	50
		14 juillet	50
		LEAV « Les Échappées À Vélo »	51
		Octobre rose	51
		Nos commémorations du 8 mai et	
		du 11 novembre	52
		« Concert choral »	53
		L'E est tombé dans l'O	53
		Programme 2018	54
		Numéros utiles	55
3 / Vie locale	13	Plan de Sigloy	56
SIAEP Syndicat Intercommunal			
d'Adduction en Eau Potable	14		
Les ordures ménagères	15		
Services de cars	17		
Communautés de Communes	18		
Aide à domicile UNA secteur de Tigy	19		
Les commerçants de Sigloy	20		
4 / Les travaux communaux	21		
Travaux communaux réalisés en 2017	22		
Les projets 2018	24		



1/

Le conseil municipal

Le conseil municipal



Patricia
BOURGEAIS



Gabrielle
PRIAN-THOMAS



Xavier
MARCOLIN



Michel
THOUVIGNON



Marie-Agnès
GARNIER



Sandrine
CARRÉ



Coralie
CHAUVETTE



Stéphane
COLLIN



Nadine
GRANDJEAN

Composition de votre conseil municipal

Le maire

Patricia BOURGEAIS

1^{er} adjointe

Gabrielle PRIAN-THOMAS

2^e adjoint

Xavier MARCOLIN

3^e adjoint

Michel THOUVIGNON

4^e adjointe

Marie-Agnès GARNIER



Olivier
LEFAUCHEUX

Les commissions (le maire est membre de droit des commissions)

Finances - Personnel

Marie-Agnès GARNIER
Nadine GRANDJEAN
Gabrielle PRIAN-THOMAS
Michel THOUVIGNON

Travaux - Voierie - Équipement - Environnement

Stéphane COLLIN
Nadine GRANDJEAN
Olivier LEFAUCHEUX
Dominique LELIÈVRE
Xavier MARCOLIN
Gabrielle PRIAN-THOMAS
Michel THOUVIGNON

DICRIM - PCS

Xavier MARCOLIN
Gabrielle PRIAN-THOMAS
Michel THOUVIGNON

Enfance - Éducation - Famille

Coralie CHAUVETTE
Stéphane COLLIN
Marie-Agnès GARNIER
Xavier MARCOLIN
Émilie PINARD

Fêtes - Cérémonies

Sandrine CARRÉ
Nadine GRANDJEAN
Émilie PINARD
Michel THOUVIGNON

Communication - Bulletin municipal

Sandrine CARRÉ
Stéphane COLLIN
Nadine GRANDJEAN
Gabrielle PRIAN-THOMAS
Michel THOUVIGNON

Sport et culture

Coralie CHAUVETTE
Stéphane COLLIN
Dominique LELIÈVRE
Michel THOUVIGNON

Cimetière - Fleurissement

Nadine GRANDJEAN
Émilie PINARD



Dominique
LELIÈVRE



Émilie
PINARD

Les comités syndicaux

C.A.O.

Titulaires : Patricia BOURGEAIS
Nadine GRANDJEAN
Xavier MARCOLIN
Suppléants : Olivier LEFAUCHEUX
Michel THOUVIGNON

Action Sociale

Yvonne BROCHET
Coralie CHAUVETTE
Yvonne CROSNIER
Marie-Agnès GARNIER
Xavier MARCOLIN
André POUPA
Gabrielle PRIAN-THOMAS
Joseph VERNAY

S.I.B.L.

Titulaires : Patricia BOURGEAIS
Olivier LEFAUCHEUX
Suppléant : Michel THOUVIGNON

A.F.R.

Président : Olivier LEFAUCHEUX
Vice-président : René COCHARD
Secrétaire : Vincent ASSELIN
Membres : Éric BOURSIN
Jean-Marie GAULT
André LEFAUCHEUX

S.I.A.E.P.

Sigloy / Ouvrouër-les-Champs
Titulaires : Patricia BOURGEAIS
Olivier LEFAUCHEUX
Xavier MARCOLIN
Suppléante : Émilie PINARD

C.L.E.

Titulaire : Gabrielle PRIAN-THOMAS

Communauté de Communes des Loges

Titulaire : Patricia BOURGEAIS
Suppléante : Gabrielle PRIAN-THOMAS

S.I.I.S. Sigloy / Guilly

Titulaires : Patricia BOURGEAIS
Marie-Agnès GARNIER
Émilie PINARD
Denis RAGUENEAU

P.E.T.R.

Forêt d'Orléans-Loire-Sologne
Titulaire : Michel THOUVIGNON
Suppléante : Marie-Agnès GARNIER

C.N.A.S.

Titulaire : Dominique LELIÈVRE

Correspondant prévention routière

Titulaire : Coralie CHAUVETTE

Correspondant sécurité et défense

Titulaire : Stéphane COLLIN

Correspondant grippe aviaire

Titulaire : Dominique LELIÈVRE

P.C.S. Plan Communal de Sauvegarde

C.A.O. Commission d'Appel d'Offres

A.F.R. Association Foncière de Remembrement

S.I.A.E.P. Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

S.I.I.S. Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire

C.L.E. Commission Locale de l'Eau

S.I.B.L. Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret

C.N.A.S. Comité National d'Action Sociale

P.E.T.R. Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont disponibles en mairie, et consultables sur le site internet de la mairie.



2/

Renseignements administratifs

Informations pratiques de la mairie

Coordonnées de la mairie :

2, route de Châteauneuf-sur-Loire, 45110 Sigloy

Tél. : 02.38.58.42.81 / Fax : 02.38.58.19.96

Courriel : mairie.sigloy@wanadoo.fr

Les horaires d'ouverture au public :

le lundi : de 10 h à 12 h

le mercredi : de 10 h à 12 h

le vendredi : de 16 h à 18 h

le samedi : de 10 h à 12 h

Durant les vacances de février, la mairie sera fermée du lundi 26 février au samedi 3 mars inclus.

Les employés communaux :

Céline MARTIN : secrétaire de mairie (temps complet)
Jean-Noël BLANC : agent technique (temps complet)
Suleyman KARACA : emploi avenir au service technique (temps complet)

Tarif des concessions dans le cimetière

Le prix des concessions (caveaux, cavurnes) s'établit comme suit :

Concession de 15 ans :	70 €	Exhumation :	50 €
Concession de 30 ans :	130 €	Concession d'une cavurne de 15 ans :	70 €
Concession de 50 ans :	250 €	Concession d'une cavurne de 30 ans :	130 €
Occupation du caveau provisoire (par jour en plus d'une caution de 50 €) :	3,50 €	Concession d'une cavurne de 50 ans :	250 €
		Taxe de scellement d'urne :	50 €

Le règlement du cimetière est consultable en mairie.

Tarif location de la salle des fêtes (Capacité 120 personnes debout)

(110 chaises / 40 tables)

	Tarif commune	Tarif hors commune
Week-end	320 €	500 €
3 ^e jour	70 €	100 €
1 journée en semaine	180 €	200 €
« Réunions » (exclusivement hors week-end)	100 €	100 €
Acompte réservation (à déposer avec la demande de réservation)	100 €	150 €
Acompte à compter de 3 jours de réservation	200 €	200 €
Caution à la remise des clefs	300 €	300 €
Location du matériel de vidéo et de sonorisation	80 €	120 €
Caution du matériel de vidéo et de sonorisation	800 €	800 €

Le tarif « commune » est strictement réservé aux contribuables de Sigloy.

Recensement de la population

Populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018*

Population municipale :	673
Population comptée à part :	6
Population totale :	679

* Après parution du décret d'authentification au Journal Officiel.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune dans un logement ou une communauté, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale

est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;

- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune : services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Naissances : en 2017 nous avons eu la joie d'accueillir :



BOUBAULT	Nathan	le 06 février 2017
LERICHE	Ulysse	le 29 septembre 2017
PHETSOMPHOU ULLIEL	Margot	le 12 novembre 2017
CLEACH	Marilou	le 30 décembre 2017

Mariages : se sont mariés :



CLOUSEAU Fabrice	et VAN LUL Nathalie	le 27 mai 2017
SAINT-GENES Paul	et MARCOIN Aude	le 01 juillet 2017
LEFAUCHEUX Philippe	et COURATIER Valérie	le 22 juillet 2017
RENAUD Bertrand	et LANTELME Lolita	le 14 octobre 2017

Décès : nous ont quitté :



ULLIEL	Régis	le 02 février 2017
ASSELIN	Huguette née BONNEAU	le 18 février 2017
CHEVALIER	Mauricette née JOLY	le 24 mai 2017
MARCOLIN	Joëlle née DEBOIS	le 06 août 2017
BERTHON MONCELON	Evann	le 24 septembre 2017

Gestion du cimetière

Certaines concessions, monuments ou ornements sont en mauvais état, et non entretenus.

Les concessionnaires se doivent d'entretenir les monuments et ornements, de retirer tous matériaux pouvant être dangereux.

À dater du 1^{er} mars, la municipalité procédera à l'enlèvement de tout objet qu'elle jugera dangereux.

Merci de votre compréhension.



La paroisse

Contact : Presbytère de Châteauneuf-sur-Loire, 12, rue Migneron

Tél. : 02.38.58.40.12.

Messes à Sigloy : Une messe par mois le 3^e samedi du mois à 18 h 30. Les messes reprennent au printemps, pas de messe en hiver.

Cérémonies : Baptêmes, mariages, obsèques peuvent être célébrés en notre église, après pré-entente avec Monsieur l'abbé Olivier MUSABE, contacter le presbytère.

De nouveau, nous sollicitons les bénévoles de Sigloy pour aider les bénévoles de Tigy lors de l'organisation des messes et cérémonies.

Merci de contacter Yvonne Brochet au : 02.38.58.04.45.



Les démarches administratives

La première réponse à vos questions administratives ?

Allô service public 39 39

(du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h)

site internet : www.service-public.fr



Attestation de sortie du territoire

→ À compter du 15 janvier 2017, tout mineur sortant du territoire français devra être muni des documents d'identité nécessaires ainsi que d'une **autorisation de sortie du territoire**.

Ce nouveau dispositif est applicable à tous les voyages, qu'ils soient individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours linguistiques...).

Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire, le document est téléchargeable sur le site « service-public.fr ». Le représentant légal doit le remplir, le signer et transmettre à l'enfant mineur, la photocopie de sa carte d'identité.



Carte nationale d'identité biométrique

→ Depuis le **1^{er} mars 2017**, les demandes de cartes d'identité sont traitées de la même manière que les passeports biométriques. En conséquence, seules les communes équipées de dispositifs de recueil pourront accueillir les demandes de titres d'identité, CNI comme passeports.

Le passeport et la carte d'identité peuvent être demandés dans n'importe quelle commune équipée d'une station.

Vous pourrez donc vous rapprocher de la commune équipée d'une station biométrique la plus proche de votre domicile ou de votre lieu de travail :

Châteauneuf-sur-Loire,	Sully-sur-Loire,
Saint-Denis-en-Val,	Bellegarde,
Orléans,	Fleury-les-Aubrais,
Saint-Jean-de-Braye,	Saran...



Carte nationale d'identité (CNI)

Pièces à fournir :

- Une photo d'identité,
- Copie intégrale de l'acte de naissance pour une première demande*,
- Justificatif de domicile,
- Présence du demandeur pour prise d'empreinte digitale.

Gratuit pour une première demande ou sur présentation de l'ancienne CNI.

Droit de timbre de 25 € en cas de non présentation de la carte à renouveler. Validité 15 ans pour les adultes, 10 ans pour les mineurs.

* ou présentation de l'ancienne carte expirée depuis moins de 2 ans. Les cartes éditées depuis le 1^{er} janvier 2004 sont prolongées automatiquement de 5 ans pour les personnes majeures.



Passeport biométrique

Pièces à fournir :

- Carte d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 2 ans ou la copie intégrale de l'acte de naissance, ancien passeport,
 - Justificatif de domicile récent,
 - 1 photo d'identité aux normes passeports,
 - Apporter des timbres fiscaux pour une valeur de :
 - 86 € pour les adultes,
 - 42 € pour un mineur de 15 ans et plus,
 - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.
- Validité 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les mineurs.



Formalités pour un mariage **Gratuit**

→ Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des futurs époux, 1 mois avant la date prévue.

Pièces à fournir :

- Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux (de moins de trois mois à la date du mariage),
- Justificatif de domicile récent,
- Liste des témoins,
- Copie de la CNI de chacun des époux et des témoins.



Extrait ou copie d'acte de mariage **Gratuit**

→ Mairie du lieu de mariage.

Pièces à fournir :

- Enveloppe timbrée,
- Carte nationale d'identité



Conclusion d'un PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples qui souhaitent se pacser doivent s'adresser à la mairie de leur lieu de résidence commune (gratuit) ou à un notaire (payant). Les tribunaux ne sont plus compétents. Ainsi, les personnes qui entendent conclure un PACS devront se rapprocher de leur mairie, afin d'obtenir la liste des documents à fournir.

La prise de rendez-vous est obligatoire pour la conclusion d'un PACS.



Duplicata du livret de famille **Gratuit**

→ Mairie du lieu de résidence.

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité du demandeur (l'un des titulaires du livret),
- Informations figurant sur le précédent livret.

Les démarches administratives



Certificat de vie commune

Gratuit

→ Mairie du domicile.

Pièces à fournir :

- Cartes d'identité,
- Justificatif de domicile.



Reconnaissance prénatale

Gratuit

→ À faire avant la naissance, dans toutes les mairies, présence des 2 parents.

Pièces à fournir :

- Cartes d'identité,
- Acte de naissance des parents,
- Justificatif de domicile.



Déclarer une naissance

Gratuit

→ Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours.

Pièces à fournir :

- Certificat d'accouchement,
- Livret de famille,
- Copie de l'acte de reconnaissance anticipée,
- Copie de l'acte de naissance des deux parents.



Extrait ou copie d'acte naissance

Gratuit

→ Mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir :

- Enveloppe timbrée,
- Pièce d'identité du demandeur.

Les personnes de nationalité française nées à l'étranger doivent s'adresser au :

Service Central de l'État Civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9.



Déclarer un décès

Gratuit

→ Mairie du lieu de décès, dans les 24 heures.

Pièces à fournir :

- Livret de famille,
- Certificat de décès établi par le médecin.



Extrait ou copie d'acte de décès

Gratuit

→ Mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité du demandeur,
- Enveloppe timbrée.



Légalisation de signature

Gratuit

→ Mairie du domicile.

Pièce à fournir :

- Carte d'identité,
- **Signature à effectuer en mairie.**



Inscription sur les listes électorales

Gratuit

→ Mairie du lieu de résidence, avant le 31 décembre pour effet au 1^{er} mars suivant. Avoir 18 ans et la nationalité française.

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande d'inscription,
- Carte d'identité ou passeport,
- Justificatif de domicile.



Attestation de recensement militaire

(avoir 16 ans)

Gratuit

→ Mairie du domicile

Pièces à fournir :

- Livret de famille,
- Carte d'identité du recensé.



Permis de construire, d'aménager, de démolir

Gratuit

→ Mairie du domicile.

Pièces à fournir :

- Dossier de demande en 4 exemplaires.



Déclaration préalable

Gratuit

→ Mairie du domicile.

Concerne les travaux n'excédant pas 20 m².

Pièces à fournir :

- Dossier de demande en 4 exemplaires.



Certificat d'urbanisme

Gratuit

→ Mairie ou notaire ou géomètre.

Pièces à fournir :

- Dossier de demande en 3 exemplaires.



Demande de busage de fossés

Gratuit

→ Mairie du domicile.

Pièces à fournir :

- Formulaire et plans.



Permis de conduire et carte grise

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des démarches administratives, les demandes de certificats d'immatriculation et de permis de conduire s'effectuent désormais par voie électronique et sont prises en charge uniquement par des centres d'expertise et de ressources des titres.

Pour toute information, vous pouvez vous connecter sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

Citoyenneté et service civique

Le parcours de citoyenneté

Démarche civique essentielle, ces trois étapes sont indispensables pour réaliser le parcours de citoyenneté.

À l'issue de la troisième étape (JDC), un certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté vous sera remis. Ce document vous sera demandé lors d'inscriptions aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

1. L'enseignement de défense

Où ? Au collège et lycée.

Quand ? Dans les classes de 3^e et de 1^{er}.

Pourquoi ? Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur devoir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissance et de compétences.

2. Le recensement

Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.service-public.fr).

Pourquoi ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

3. La journée défense et citoyenneté

Qui ? Tous les jeunes français, filles et garçons.

Où ? Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.

Quand ? Avant 18 ans.

Quoi ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la défense, un test de détection des difficultés de lecture.

Une cérémonie de citoyenneté aura lieu exclusivement à la demande des intéressés.

Qu'est-ce que le service civique ?

C'est pour tous les jeunes **de 16 à 25 ans**, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général pour une période de **6 à 12 mois**.

La mission est d'au moins **24 h par semaine**, et indemnisée **580,55 €* net par mois**, en France ou à l'étranger.

Il peut être effectué dans 9 grands domaines :

- culture de loisirs,
- développement international et action humanitaire,
- éducation pour tous,
- environnement,
- intervention d'urgence en cas de crise,
- mémoire et citoyenneté,
- santé,
- solidarité,
- sport.



Il est possible de faire son Service Civique tout en poursuivant ses études, ou bien en ayant un emploi à temps partiel.

* 472,97 € net par mois pris en charge par l'État, complétés au minimum à hauteur de 107,58 € net par mois par l'organisme d'accueil. Cette indemnité peut être majorée de 107,66 € net par mois sur critères sociaux.

Pourquoi vous engager ?

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité. C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Vous vous engagez... on vous accompagne...

Pour faciliter le déroulement de votre mission, il vous est proposé une phase de préparation et d'accompagnement à sa réalisation.

Par ailleurs, une formation civique et citoyenne et un appui à la réflexion sur votre projet d'avenir sont mis en œuvre par l'organisme qui vous accueille.

Vous aurez, lors de votre Service Civique, une formation aux premiers secours (brevet PSC 1).

Vous recevrez une carte de Service Civique qui vous permettra de justifier de votre statut et de bénéficier de certains avantages pendant votre mission.

Si vous bénéficiez de l'aide au logement, vous la conservez pendant le Service Civique.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Pendant toute la durée de votre mission vous êtes couvert par la sécurité sociale (prise en charge de vos dépenses de santé : maladie, maternité, etc.)

Un engagement reconnu !

À la fin de votre mission de Service Civique, l'État vous remet une attestation : elle officialise l'accomplissement de votre mission et marque la reconnaissance, par l'État, de votre engagement.

Toute la période de Service Civique compte au titre de la retraite.

Où effectuer votre mission de Service Civique ?

Auprès d'associations, d'ONG, de collectivités territoriales, d'établissements publics en France et à l'étranger.

Comment trouver votre mission de Service Civique ? Répondez directement aux offres de missions en ligne sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Des milliers d'annonces sont disponibles et régulièrement mises à jour.

N'hésitez pas à venir régulièrement les consulter.

Si vous avez besoin d'une orientation personnalisée, vous pouvez également vous renseigner auprès de la Mission Locale près de chez vous ou des Points d'Accueil et d'Information pour la jeunesse.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :



C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !



Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existant :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



LA DÉCHÈTERIE

vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

250 déchèteries couvrent la région Centre soit **99,5 % de la population.**

(source enquête collecte ADEME 2011)

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

En savoir plus, contactez :

-  **Région Centre**
www.regioncentre.fr
-  **Lig'Air** Surveillance de la qualité de l'air en région Centre
www.ligair.fr
-  **Préfecture région Centre**
Réglementation
www.centre.developpement-durable.gouv.fr
-  **ADEME Centre**
Prévention et gestion des déchets
www.centre.ademe.fr
-  **ARS Effets sur la santé**
www.ars.centre.sante.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE **9 800 KM** PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, **37 900 KM** POUR UNE VOITURE ESSENCE !
(source Lig'Air)

EN FRANCE **42 000 DÉCÈS** PRÉMATURÉS PAR AN SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR ET NOTAMMENT AUX **PARTICULES FINES PM 2,5** PRODUITES PAR LES ACTIVITÉS HUMAINES.
(données issues du programme « un air pur pour l'Europe »)

Attention :
EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE **contravention** DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER

(article 131-13 du nouveau code pénal)



Attention : les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.

Lignes électriques et élagage

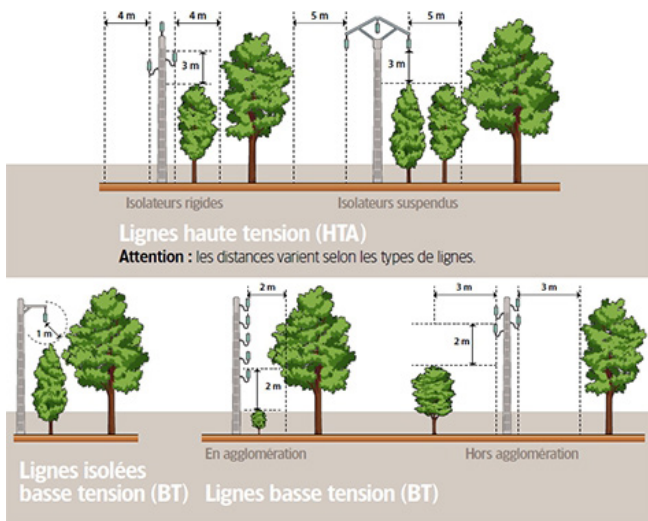
L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique.

Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

Quelle est la réglementation sur la distance entre les branches et les lignes ?

Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (norme NFC 11-201).

En cas de chute d'arbre sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Enedis pourra ainsi lui demander réparation des préjudices subis.



Vous pouvez réaliser vous-même l'élagage ou par une entreprise agréée de votre choix à vos frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT (ou Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux) sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Vous en serez informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Une fois l'élagage terminé, que faire du bois coupé ?

Dans le cas où Enedis s'est chargée de l'élagage, elle s'engage à ce que ses prestataires rangent les bois et branches coupés en bordure de tranchée et les laissent à votre disposition. L'évacuation se fait uniquement sur votre demande avec accord d'Enedis.

En tant que propriétaire du terrain, vous restez propriétaire des bois et branches coupés.

Qui est en charge de l'élagage ?

Vous êtes propriétaire ou occupant du terrain à élaguer, il est de votre responsabilité de prendre en charge l'élagage si :

Cas n°1 : L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique

Cas n°2 : L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au dessus du domaine privé.

Cas n°3 : L'arbre est à proximité du câble qui alimente la propriété.

Conseils Pratiques :

- Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité
- Entretenez régulièrement votre végétation
- Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire

Respect de l'espace public

Relance sur l'entretien des arbres sur un terrain en limite de voirie :

Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de la dite voie.

Dans le cadre des pouvoirs de police que le maire détient de l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

Le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L114-2 du Code de la voirie routière, qui comportent l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » pour les propriétés riveraines des voies publiques.

Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de simplification du droit, qui a repris une proposition de loi de 2009).



3/

Vie
locale

Composition du bureau :

Président :	Jean-Claude FARDEAU
Vice-Président :	Olivier LEFAUCHEUX
Membres titulaires :	Patricia BOURGEAIS Laurence MONNOT Franck JANVRIN
Membres suppléants :	Xavier MARCOLIN Olivier GALLIOT

Secrétariat en mairie d'Ouvrouër-les-Champs :

Madame Geneviève LEROUX-BACHELET. **Tél.** : 02.38.59.73.40 **Mail** : siaep.sigloyouvrouer@gmail.com
Monsieur Jean-Claude FARDEAU, président. **Tél.** : 02.38.59.73.49 / 06.14.96.16.71
Monsieur Jean-Luc DEDYKERE, fontainier. **Tél.** : 06.85.60.94.50

Créé en 1962, ce syndicat a pour but la distribution de l'eau potable aux habitants des communes de Sigloy et d'Ouvrouër-les-Champs. Les installations des deux communes : le château d'eau, les matériels, le réseau, sont gérés avec rigueur ce qui permet de maintenir un prix de l'eau raisonnable.

Un rappel en quelques chiffres de la consommation d'eau de ces dernières années :

- Rôle d'eau 2012/2013 : 68 958 m³
- Rôle d'eau 2013/2014 : 66 288 m³
- Rôle d'eau 2014/2015 : 68 349 m³
- Rôle d'eau 2015/2016 : 67 385 m³

Tarifs de l'eau pour l'année 2018 :

- 0,80 € HT le m³ minimum de 30 m³ facturés
 - 0,40 € HT le m³ au-delà de 300 m³/an
- pour les entreprises classées en catégorie « agricole »

Tarifs des compteurs 2018 :

- 18 € HT/an pour un compteur de 15 mm
- 25 € HT/an pour un compteur de 20 mm
- 36 € HT/an pour un compteur de 30 mm
- 60 € HT/an pour un compteur de 40 mm
- 92 € HT/an pour un compteur de 60 mm
- 194 € HT/an pour un compteur de 100 mm

Depuis le 1^{er} janvier 2009, s'y ajoute une redevance pour pollution d'origine domestique, instituée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de **0,230 €/m³ d'eau facturé.**

Le taux de T.V.A. est de 5.5 %.

Nous demandons à tous les abonnés de bien vouloir dégager et nettoyer leur citerneau, et faciliter la tâche du fontainier, notamment, en taillant les haies situées autour du citerneau avant son passage pour relever les compteurs.

Les abonnés qui ne respecteront pas ces consignes se verront facturer les travaux occasionnés.

Tout changement de propriétaire ou de locataire, doit impérativement être signalé au secrétariat du SIAEP pour faciliter la facturation.

Le relevé des compteurs d'eau s'effectue au mois de mars. Nous vous en informons par voie de presse et affichage dans les mairies de Sigloy et d'Ouvrouër-les-Champs.

Nous vous en remercions par avance.



Remplacement de l'armoire électrique du château d'eau.

Les ordures ménagères



Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Châteauneuf-sur-Loire regroupe plusieurs communautés de communes représentant 64 communes et 85 000 habitants.

Le SICTOM assure :

- le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte, une fois par semaine.

2018
5 FEVRIER

ATTENTION :
le jour de ramassage change à partir du 5 février 2018, en raison du changement de prestataire de service.

La collecte se fera le **LUNDI APRÈS-MIDI**. Vous devez sortir les poubelles le lundi avant 12 h.

- la collecte sélective du verre, des papiers, journaux, magazines et des contenants (emballages légers) dans les colonnes d'apport volontaire situées près du court de tennis, derrière notre salle des fêtes. Vous y trouverez aussi une colonne enterrée pour les ordures ménagères, accessible avec un badge, pour y déposer des sacs de 50 litres. Vous pouvez vous procurer ce badge auprès du SICTOM à la place de votre poubelle ou en complément de celle-ci.
- l'exploitation de 10 déchèteries. Cette année, 2 nouvelles déchèteries seront construites : l'une à Vienne-en-Val, en remplacement de celle de Tigy et l'autre à Ouzouër-sous-Bellegarde.
- le broyage des branchages à domicile.
- la sensibilisation au tri en milieu scolaire.
- des actions dans le cadre du programme Zéro Déchets Zéro Gaspillage.

La redevance incitative :

La Redevance Incitative est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017, année pour laquelle vous n'avez pas payé de taxe d'ordures ménagères avec la taxe foncière 2017. Vous vous êtes acquittés du prix de l'accès aux services et du prix de 17 levées ou 27 dépôts forfaitaires.

En mars ou avril 2018, vous aurez à payer :

- les levées supplémentaires effectuées en 2017 ;
- l'accès aux services 2018,
- ainsi que les 17 levées ou 27 dépôts imposés pour 2018.

Les tarifs applicables en 2018 sont les mêmes que ceux de 2017.

Modalités de règlement de la redevance :

- Chèque ou virement au Trésor Public
 - Carte bancaire sur internet.
- Pour le prélèvement en 3 fois, contacter le SICTOM pour les modalités.

Le journal du SICTOM :



Deux ou trois fois par an, vous recevez le journal du SICTOM dans votre boîte à lettres.

Il comporte des informations sur la gestion des déchets, le fonctionnement du SICTOM et de nombreux renseignements pratiques.

Grille tarifaire 2018 :

Bac	Part accès aux services du SICTOM	Part moyen de collecte selon volume au seuil (17 levées)	Total au seuil	Levée supplémentaire
80 litres	89,88 €	102,12 €	192,00 €	2,76 €
120 litres	89,88 €	137,88 €	227,76 €	3,24 €
180 litres	89,88 €	191,52 €	281,40 €	3,96 €
240 litres	89,88 €	245,16 €	335,04 €	4,68 €
360 litres	89,88 €	352,44 €	442,32 €	6,12 €
660 litres	89,88 €	651,24 €	741,12 €	11,52 €

Badge	Part accès aux services du SICTOM	Part badge au seuil (27 dépôts)	Total au seuil	Dépôt supplémentaire
Badge (50 litres)	89,88 €	50,70 €	140,58 €	0,60 € par dépôt au-delà du seuil
J'ai un badge et un bac pour les ordures ménagères	Payé sur la base du bac			0,60 € par dépôt dès le premier dépôt

Les ordures ménagères

Tri, mode d'emploi

Respectez les consignes de tri figurant sur les colonnes d'apport volontaire et sur le document ci-dessous.

En 2017, les refus pour erreurs de tri ont représenté 47 % des dépôts effectués et plus de 100 000 € de perte pour le SICTOM.

Soyez rigoureux !

Merci de faire preuve de civilité en évitant de déposer sacs, déchets, cartons et objets divers au pied des colonnes. **Notre village doit rester propre !**

Bouteilles et flacons en plastique
Boîtes métalliques
Briques
Cartonnettes

Bouteilles en verre
Pots en verre
Bocaux en verre

Journaux
Magazines
Prospectus

EMBALLAGES

VERRE

JOURNAUX

N'oubliez pas d'enlever les bouchons et capsules

Pensez à enlever les films plastiques enveloppant les magazines et mettez les avec les ordures ménagères

Soyez solidaires



déposez vos objets qui trouveront une deuxième vie
Le SICTOM et EMMAÜS mettent à votre disposition un Espace objets.



Le mobilier, les articles de cuisine en bon état et propres, les jouets / articles pour enfants en bon état et propres, les articles de loisirs, les appareils ménagers, les articles de jardin et de bricolage (en état de marche), les matériaux de construction ou d'aménagement



Meubles sans visseries - matelas - sommiers - objets tachés
- les peluches - jouets avec parties saillantes - sièges bébés
- les écrans et objets en mauvais état - les articles trop vieux ou en mauvais état - les objets cassés ou en mauvais état
- convecteurs électriques - VHS ou DVD copiés

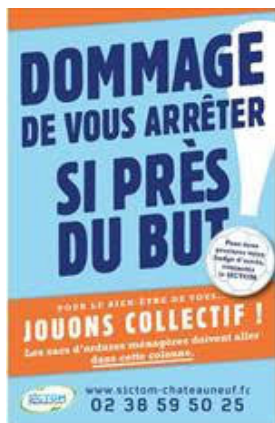
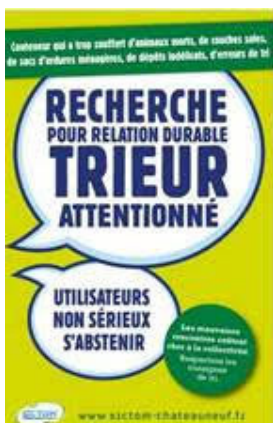
Service disponible à la déchèterie de Châteauneuf-sur-Loire et à EMMAÜS (02.38.74.75.87).

Un doute sur la destination d'un déchet ?

J'appelle le SICTOM au : 02.38.59.50.25, ou à défaut, je le jette dans la poubelle des ordures ménagères.

En 2017, le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire a réalisé deux campagnes d'affichage destinées à sensibiliser les responsables d'incivilités liées aux déchets ménagers.

La première concernait les erreurs de tri constatées dans les emballages, où des ordures ménagères sont malheureusement trop souvent déposées. La seconde visait les dépôts sauvages constatés au pied des colonnes OMR.



Seuls les bacs dont le couvercle est totalement fermé seront collectés.
Aucun sac en dehors de la poubelle n'est ramassé.
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le règlement de collecte sur le site Internet du SICTOM.

Rappel pour la collecte de vos déchets.

Jours de collecte « décalés » en 2018 :

Les mardis après-midi, au lieu des lundis après-midi : **3 avril** **22 mai**

Les ordures ménagères

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

À Châteauneuf-sur-Loire	À Tigy
<ul style="list-style-type: none">• mardi, mercredi, vendredi et samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h• lundi et jeudi : de 13 h à 17 h	<ul style="list-style-type: none">• mardi et samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h• mercredi : de 13 h à 17 h, du 1^{er} avril au 31 octobre (fermée du 01/11 au 31/03)• vendredi : de 13 h à 17 h• fermée le jeudi

Attention :

- Le dernier accès sur les sites est possible 10 minutes avant la fermeture.
- Y porter les déchets verts, le tout-venant, le bois, la ferraille, les gravats, les grands cartons, les métaux, les équipements électriques, les huiles et les produits polluants pour l'environnement.
- Vous pouvez aussi acquérir un composteur auprès du SICTOM.



Services de cars

Renseignements :

ODULYS - CS 90200, 45808 Saint-Jean-de-Braye **Tél. : 08.00.00.45.00**
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

Rémi + à la demande

Simple et adaptable, le « transport à la demande » est une extension souple à un réseau existant. Il vous suffit de joindre la centrale de réservation la veille du déplacement avant 12 h.

Rémi + MOBILITÉ

Rémi + Mobilité Transport à la demande est le service qui vous emmène vers la commune principale de votre secteur.

- Il vous prend en charge à votre domicile et vous conduit à l'un des points d'arrêt indiqués plus bas.
- Il fonctionne deux demi-journées par semaine tout au long de l'année (sauf les jours fériés).
- **À savoir :** la réservation se fait le vendredi avant midi pour tout départ le samedi, dimanche et lundi.

Ulys Mobile m'emmène à **Châteauneuf-sur-Loire**

- **Place de la Halle**
- **Maison de Santé Pluridisciplinaire**
- **Z.A. Gabereau (Intermarché) ou Super U**

Les mardis et vendredis :

- arrivée à Châteauneuf-sur-Loire : 9 h 30 (approximativement)
- départ de Châteauneuf-sur-Loire : 11 h 30 (approximativement)

Rémi + PROXIMITÉ

Rémi + Proximité est le service à la demande qui vous emmène vers la ligne régulière Rémi la plus proche.

- Toutes les communes du Loiret non desservies par une ligne régulière bénéficient d'un service Ulys Proximité.
- Le service vous prend en charge dans votre commune et vous conduit vers un arrêt desservi par les lignes régulières Rémi.
Ex : De Sigloy je vais à « Tigy Église » pour prendre la ligne régulière 7A direction Orléans.
- Il fonctionne du lundi au samedi. L'horaire de prise en charge dans votre commune vous est confirmé par la centrale de réservation.

Horaires de la ligne 7A direction Orléans :

J'habite à...	Je vais à...	Périodicité	Horaires	
			Départ de Tigy	Arrivée à Tigy
SIGLOY	Tigy " Église "	SCO PVS ÉTÉ	6 h 35 ou 7 h 20	18 h 30 ou 19 h 25

SCO : durant les vacances scolaires.
PVS : durant les petites vacances scolaires.
ÉTÉ : durant les vacances d'été.

Communautés de Communes

La Communauté de Communes des Loges, qu'est-ce exactement ?

Une collectivité territoriale qui regroupe 20 communes et 42 000 habitants : de Tigy à Ingrannes et de Sandillon à Sury-aux-Bois.

Après la Métropole et l'Agglomération de Montargis, nous sommes la 2^e communauté de communes du Loiret.



Les principaux champs d'action sont :

Le développement économique :

En incitant les entreprises à s'installer sur la Zone Intercommunale des Loges ou de Vienne-en-Val. Il est important que notre tissu économique se développe, pour assurer des revenus financiers aussi bien à la Communauté de Communes des Loges, qu'aux communes.

Les voiries intercommunales :

En 2018, la CCL compte 160 km de voiries intercommunales, se sont 1,2 millions d'euros d'investissement et de fonctionnement qui seront consacrés à la rénovation et à l'entretien.

La petite enfance :

- 4 relais d'assistances maternelles, dits RAM,
- 2 haltes-garderies, fixe et itinérantes,
- 1 multi-accueil,
- 10 berceaux disponibles dans la crèche d'entreprise « Fée des Bulles » sur la zone des Loges.
- 15 agents de la CCL sont affectés à cette compétence.

Les équipements sportifs intercommunaux :

Nous mutualisons les salles pour des raisons d'économie mais aussi pour apporter toujours plus de services aux habitants.

Ces équipements mobilisent 9 agents.

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif « individuel »

Le SPANC, c'est aujourd'hui près de 4 500 installations. 2 agents gèrent ce service.

Le service d'instruction des droits des sols :

L'État a redonné cette compétence à la CCL sans compensation financière.

Ce service emploie 6 agents pour instruire les permis de construire, tous les autres documents d'urbanisme, et assure un rôle de conseil.

La santé :

La CCL mène des actions volontaristes pour essayer d'endiguer la désertification médicale.

Un 4^e médecin va intégrer la MSP de Châteauneuf-sur-Loire, 2 médecins sont installés à Donnery, des recherches de solutions sont en cours pour trouver des solutions sur le secteur de Jargeau et de Vienne-en-Val.

Il y a également la Maison Médicale de Sandillon.

Des sommes importantes sont consacrées à ce sujet pour le bien de tous.

Les opérations « cœur de village » :

Elles permettent à chaque commune de bénéficier de ces aménagements pour valoriser les centres villes.

À ces compétences s'ajoutent le Tourisme depuis le 1^{er} février 2017, et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), compétences importantes qui vont d'ici quelques années mobiliser des fonds importants.

À l'horizon 2020, voire 2026, la CCL devra prendre la compétence Eau potable et Assainissement.

La CCL emploie près de 50 agents, pour la gestion de ces compétences, et regroupe une assemblée de 45 élus.

2 projets d'une importance majeure pour notre territoire :

- la réouverture de la ligne SNCF Orléans-Châteauneuf-sur-Loire,
- le futur lycée de Châteauneuf-sur-Loire.

Délégués de la commune au sein des commissions de la CCL :

Finances - Développement économique	Nadine Grandjean, Patricia Bourgeais
Nouvelles technologies	Patricia Bourgeais
Urbanisme, SCOT, PLUi, Cœur de Village	Patricia Bourgeais, Michel Thouvignon
Voierie	Xavier Marcolin
Santé - Petite enfance - Service à la population	Coralie Chauvette, Patricia Bourgeais
SPANC	Gabrielle Prian-Thomas
GEMAPI	Michel Thouvignon, Patricia Bourgeais
CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)	Nadine Grandjean, Patricia Bourgeais
Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret	Gabrielle Prian-Thomas, Patricia Bourgeais

Composition du bureau :

Président : Francis ROULLEAU
Vice président-trésorier : François RIGNAULT
Responsable d'entité : Edwige BLANCHARD



Pour nous contacter :

Aide à domicile - Secteur de TIGY - 6 rue du 20 août 1944 - B.P. N° 2 - 45510 Tigy
Tél. : 02.38.58.11.54 **Fax :** 02.38.57.26.65 **Courriel :** una45tigy@gmail.com

Nos bureaux sont ouverts : lundi et mardi : de 9 h à 12 h et de 16 h 30 à 17 h 30
mercredi, jeudi, vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Notre mission : maintien des personnes à leur domicile



Depuis plus de 50 ans, notre association est spécialisée pour l'entretien du logement, du linge, l'aide à la toilette, la préparation des repas, les courses, la télé-assistance, le jardinage et bricolage.

Nous intervenons auprès de tout public, notamment pour aider les personnes dépendantes, handicapées, en difficulté, mais aussi auprès des personnes âgées, des personnes à l'autonomie réduite suite à un accident par exemple, ainsi que les actifs.

Notre personnel intervenant :

- 11 Auxiliaires de Vie Sociale, titulaires du Diplôme d'Etat.
- 4 Employés à domicile, titulaires d'un BEP ou CAP en rapport avec le secteur de l'aide à domicile ou en cours de validation du DEAVS (Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale).
- 17 Agents à domicile.

Aujourd'hui nous intervenons chez 260 usagers, ce qui représente 36 000 h de service.

Agrandissement de notre secteur géographique d'intervention :

Depuis plusieurs années nous intervenons sur les communes suivantes :

Darvoy, Férolles, Jargeau, Neuvy-en-Sullias, Ouvrouër-les-Champs, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vannes-sur-Cosson, Vienne-en-Val.

Depuis cette année, nous intervenons aussi sur les communes de Saint-Denis-de-l'Hôtel et de Châteauneuf-sur-Loire.

Rappel des offres multi-services

- entretien du logement, du linge
- préparation des repas, courses
- aide à la toilette, télé-assistance
- jardinage (tonte, ramassage de feuilles, plantation, désherbage....)
- nettoyage, terrasse, garage
- dépôts à la déchèterie
- bricolage, rentrer du bois
- promenade des animaux domestiques

Aujourd'hui nous intervenons chez 260 usagers, ce qui représente 36 000 heures de service.

6 habitants de Sigloy bénéficient des services de l'UNA.



115 route de Tigy
45110 SIGLOY
02 38 66 27 39
eco.bois.centre@orange.fr



Fourniture pour vos besoins :

Bois de construction	Isolation bois
Bardage	Charpente
Parquet	Terrasse

Un site internet :

www.phvbois.com
Devis et vente en ligne

Les commerçants de Sigloy

Vente de fruits et légumes

Le Verger de la Jonchère

Philippe CIMETIÈRE
138, route d'Ouvrouër-les-Champs
Tél. 02.38.58.45.45 et 06.85.32.57.18

Boulangerie-pâtisserie

La Fournée de Sigloy

Aude & Paul
18, rue de Guilly
Tél. 02.38.22.03.23

Vente de produits transformés de la pêche

Pêcheurs de Loire

Bruno GABRIS
120, route de Marmain
Tél. 06.86.58.98.77
Courriel. contact@pecheursdeloire.fr

Négociant en bois

P.H.V. Bois

115, route de Tigy
Tél. 02.38.66.27.39
Courriel. eco.bois.centre@orange.fr

Électricien-climatiseur

Didier COLICHET
36, route de Neuvy
Tél. 02.38.57.29.92

Architecte

Atelier Smart Architecture

Sandrine MARTIN
40, route de la tuilerie
Tél. 02.38.56.07.49 et 06.87.20.59.70
Courriel. sandrinemartinarchitecte@gmail.com

Négoce de machines agricoles

S.A. CORNET Ets

149, route du verger
Tél. 02.38.58.42.92
Courriel. commercial@cornet.fr

Bar-Restaurant

Auberge de Sigloy

Dominique & Frédérique
11, route de Châteauneuf
Tél. 02.38.59.31.35

Balades en bateaux

Passeurs de Loire

Jean-Philippe VANLAUWE
120, route de Marmain
Tél. 06.74.54.36.61
Courriel. passeursdeloire@yahoo.fr

Services administratifs combinés de bureau

CO. PI Assistance

Corinne PICARD
105, route de Neuvy
Tél. 02.38.46.23.93 et 06.75.65.31.88

Electricien - chauffagiste - climatiseur

Jean-Paul PICARD (JPP Service)
105, route de Neuvy
Tél. 02.38.46.23.93. et 06.84.78.30.20

Espaces verts, bricolage maison

Richard MASSON
10, impasse de la Noue
Tél. 06.31.77.07.35
Courriel. richardmasson@sfr.fr

Le « Verger de la Jonchère » vous informe :

Vous ne me connaissez pas forcément, je suis le producteur de fruits de la commune (pomme, poire, cerise, mirabelle) quand tout va bien avec la météo.

Par ce petit mot, je viens vous dire que je transforme mon exploitation en arboriculture fruitière biologique. Il me faut trois années de conversion pour changer ma méthode de travail. Je m'y prépare depuis quelque temps. Par ce changement, je vous proposerai toujours des fruits pas forcément plus beaux mais certainement meilleurs.



Dans la production fruitière biologique, le plus grand changement sera l'application de méthodes naturelles pour lutter contre les nuisibles et les maladies. De ce fait, je vais clôturer une partie de mon exploitation.

Merci de votre confiance, votre compréhension et votre indulgence pour mon nouveau projet.

Philippe CIMETIERE



L'« Auberge de Sigloy » vous informe :

Les soirées « scène ouverte » reprennent à partir du 7 mars, tous les mercredis soirs.

Ces soirées sont ouvertes à tous publics, musiciens amateurs ou professionnels, chanteurs, humoristes,...

Commerçant ambulant : Boucher-charcutier à St-Denis-de-l'Hôtel

Thierry PACHOT passe dans notre commune le mardi et le vendredi après-midi.

Si vous souhaitez qu'il s'arrête à proximité de chez vous, contactez-le au 02.38.59.02.07



4/

Les travaux communaux

Travaux communaux réalisés en 2017

Réfection de la route de Neuvy

La 1^{ère} tranche des travaux de voirie de la route de Neuvy s'est achevée par la réalisation de la couche de roulement, et l'aménagement des trottoirs.

Ces travaux ont été financés à hauteur de 135 000 € par la Communauté de Communes Valsol.



Le city-stade

Nous avons dû attendre des conditions climatiques favorables pour terminer notre city-stade et plus précisément le surfacage.

L'inauguration a eu lieu en septembre en présence de Mohamed Moulay, vice-président délégué aux sports de la Région Centre Val de Loire.

Aménagement du terrain : 26 000 €

City-stade : 37 600 €

Subvention Région : 25 450 €

Investissement commune : 38 150 €.



Aménagement du jardin du presbytère

Un nettoyage en profondeur de l'espace derrière le presbytère, la suppression du mur en plaques fibro-ciment permet à chacun de profiter de cet espace aménagé en jardin.

Des pierres de taille ont été disposées harmonieusement sur ce terrain et seront reliées entre elles par des chaînes décoratives.

Cet aménagement permet de préserver les installations d'assainissement positionnées sous cet espace.

Cet aménagement a été réalisé en régie par le service technique.



Travaux communaux réalisés en 2017

Installation d'une nouvelle antenne relai par ENEDIS

Le départ HTA 02 (Haute Tension A) de Sigloy traversant la commune est distant d'une heure de trajet de la base opérationnelle d'Enedis.

Afin d'améliorer la qualité de desserte, Enedis a installé un «Auguste» (organe de coupure aérien télécommandé).

En cas d'avarie sur la ligne, les abonnés seront réalimentés par un autre départ HTA par bouclage à distance. D'où un gain de temps lors de pannes et une amélioration du service à l'utilisateur.



Travaux de renforcement des digues par la DDT / Plan Loire

Ces travaux ont été décalés à plusieurs reprises.

Planning initial, en 2 leve phases :

phase 1 : printemps 2017

phase 2 : printemps 2018-02-02

En septembre 2017, une réunion d'information publique a eu lieu pour le lancement de la phase 1 en novembre 2017.

Travaux prévus courant novembre 2017 :

- préparation du chantier,
- aménagement des aires de circulation des engins de chantier sur le côté des digues
- fin novembre, arrivée de la « trancheuse » : comme son nom l'indique cet équipement sert à réaliser la tranchée sur et au centre de la digue, en suivant un tracé préalablement défini.



Les projets 2018

Travaux de renforcement des digues :

Les travaux ont repris le 8 janvier par la mise en place de chantier.

Le 10 janvier, les résultats satisfaisants de l'étude de formulation des liants a permis la reprise des travaux, avec la mise en route de la « trancheuse » le 15 janvier, pour un essai en ligne de 50 mètres.

Les phases 1 et 2 vont s'enchaîner.

Sécurisation de la RD11 (niveau camping de la Maltournée) :

Dans le cadre du :

Contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire à l'échelle du territoire intercommunal.

Sigloy et Châteauneuf-sur-Loire ont présenté un projet commun : « sécurisation de voirie (RD11), tête sud du pont de Châteauneuf-sur-Loire et accès au camping de la Maltournée par le carrefour de la Loire à Vélo ». Ce projet a été déclaré éligible et sera réalisé courant 2018.

Sécurisation de la RD11 (centre Bourg phase 2) :

Dans le cadre du :

Dispositif de soutien aux investissements communaux

Un nouveau volet de ce dispositif, initialisé en novembre 2017, nous permet de relancer la phase 2 du projet de sécurisation RD11 (tranche ferme et tranche optionnelle 1).

- Subventionnement possible identique à celui de 2015.

- Date limite du dépôt du dossier de demande de subvention : 15 février.

L'avancement de ces différents projets sera présenté lors de « l'apéro-conseil » planifié le dimanche de Pâques à 12 h au jardin du presbytère.

Projets également à l'étude :

- programme voirie conjointement avec la CC des Loges, nos routes étant majoritairement intercommunales ;
- amélioration de l'éclairage public : planification du transfert en éclairage LED sur plusieurs années, et implantation d'éclairage en quelques points hors bourg de la commune ;
- réflexion sur l'implantation de vidéo-surveillance avec le personnel spécialisé de la gendarmerie ;
- mise en conformité des sanitaires de la garderie scolaire ;
- création d'un espace « rangement tables/chaises/sonorisation » dans la salle des fêtes ;
- renouvellement mobilier de la salle des fêtes ;
- renouvellement mobilier dans l'église.

Il est bien évident que tout ne sera pas réalisable, au vu de notre budget.

Néanmoins ce sont des axes de travaux à mener identifiés.

Travaux de réhabilitation de la mairie :

Renouvellement d'un dépôt d'une demande de subvention du type DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) dans l'expectative d'un taux de financement correspondant à notre attente.



Ces travaux porteront principalement sur les points suivants :

- offrir un espace de confidentialité aux administrés accueillis au secrétariat, et/ou par des élus ;
- assurer une confidentialité entre les différents services hébergés dans nos locaux ;
- permettre la mise en sécurité des documents, des équipements communaux, voire des personnes dans une zone inondable, en application du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations).
- mise aux normes d'accessibilité,
- disposer d'une salle de mariage, également salle du conseil municipal, pouvant accueillir plus de 17 personnes, ce qui est le cas à ce jour.
- optimisation de l'isolation, de l'éclairage,
- gestion adaptée des archives.



5/ Vie scolaire

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire

Guilly/Sigloy

Composition du bureau 2017 :

Président : Nicole BRAGUE
Vice présidente : Marie-Agnès GARNIER
Membres : Patricia BOURGEOIS
Olivier JORIOT
Corinne NEVEU
Emilie PINARD
Denis RAGUENEAU
Catherine VASSENEIX

Secrétariat SIIS : (Cantine-Garderie)

Tél. : 02.38.57. 25. 95

Marie-Christine RIBOT



Garderie Sigloy / Tél. : 02.38.58.61.90

Fonctionnement du syndicat :

Les recettes du budget proviennent :

- des participations des communes de SIGLOY et GUILLY, 85 000 € chacune
- de la participation des parents aux prix :
 - des repas et
 - de la garderie.

Les dépenses concernent la rémunération du personnel, les coûts de la restauration, l'entretien ménager des locaux scolaires et restaurants scolaires et le fonctionnement de l'école (fournitures scolaires, manuels, classes de découverte, sorties scolaires, remise de dictionnaires, ...)

Comptes rendus des réunions du syndicat :

23 mars 2017 :

- approbation du compte de gestion 2016 ,
- vote du compte administratif 2017
- vote du budget 2017.

14 juin 2017 :

- organisation de la rentrée scolaire 2017/2018.
- Validation des règlements intérieurs pour la cantine et la garderie.

12 octobre 2017 :

- point sur la rentrée scolaire 2017/2018.
- tarifs cantine et garderie,
- Avenant au contrat Convivio

Le personnel du SIIS :

à Sigloy : Sabine ARLICOT
Cécile HANCHIN
Jeanine JOUIN
Béatrice LECORDIER

à Guilly : Bernadette CHEVALLIER
Patricia SALMON

Organisation année scolaire 2017-2018 :

Une classe ayant été fermée, l'école de Sigloy devient une école maternelle avec 2 classes, et l'école de Guilly, une école primaire avec 3 classes.

Après un sondage effectué en juin, auprès des parents d'élèves, une demande conjointe du conseil d'école et des membres du syndicat scolaire a été adressée au directeur académique des services de l'Education Nationale afin d'obtenir une dérogation pour un rythme scolaire expérimental sur quatre jours.

Cette demande a été acceptée.

De ce fait, les élèves n'ont plus cours le mercredi matin. Autre incidence, les activités périscolaires ont été supprimées.

Les parents ont été invités à faire connaître leurs besoins pour le mercredi matin.

Malgré le peu de réponse, un accueil a été mis en place le mercredi de 7 h 30 à 13 h à la salle des fêtes de Guilly.

RESTAURATION	GARDERIE
Les repas sont fabriqués par un chef gérant de la société CONVIVIO. Les tarifs de la cantine n'ont pas changé : <ul style="list-style-type: none">• 3,40 € pour les enfants de maternelle,• 3,50 € pour les enfants de primaire,• 4,60 € pour les adultes.	La garderie fonctionne à Guilly et Sigloy le matin. Le soir uniquement à Sigloy compte tenu des effectifs. Les tarifs n'ont pas changé : <ul style="list-style-type: none">• le matin : 3 € pour les enfants arrivant avant 8 h, 2 € pour les enfants arrivant après 8 h,• le soir : 4 €, • matin et soir : 6 €,• Le mercredi matin à Guilly : 7 €

Regroupement pédagogique Guilly/Sigloy

Pour nous joindre

École de Sigloy / Tél. : 02.38.45.36.47

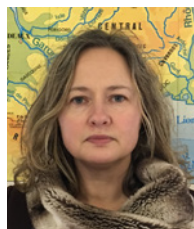
École de Guilly / Tél. : 02.38.58.14.84



Muriel
RISCH



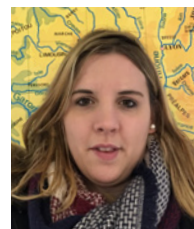
Sandra
DE MATOS



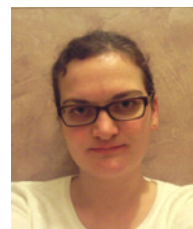
Nathalie
CERDAN



Marine
COURTEMANCHE*



Flavie
BROYE



Aurore
BONHOMME**

* Marine COURTEMANCHE occupe son poste à 80 %. Marine remplace Nathalie CERDAN un jeudi par mois, lorsque celle-ci est déchargée pour son poste de directrice.

** Aurore BONHOMME remplace Marine tous les jeudis.

ÉCOLE DE SIGLOY : 55 ÉLÈVES	ÉCOLE DE GUILLY : 62 ÉLÈVES
8 PS / 16 GS avec Sandra DE MATOS 31 MS avec Muriel RISCH, <i>directrice</i>	10 CP / 9 CE1 avec Marine COURTEMANCHE 14 CE2 / 6 CM1 avec Nathalie CERDAN, <i>directrice</i> 8 CM1 / 15 CM2 avec Flavie BROYE

PS : petite section / MS : moyenne section / GS : grande section / CP : cours préparatoire / CE : cours élémentaire / CM : cours moyen

Les horaires (retour à la semaine de 4 jours)

École de Sigloy

le matin :

accueil de 8 h 35 à 8 h 45
sortie à 11 h 35

l'après-midi :

accueil de 12 h 55 à 13 h 05
sortie à 16 h 05

École de Guilly

le matin :

accueil de 8 h 20 à 8 h 30
sortie à 11 h 45

l'après-midi :

accueil de 13 h 15 à 13 h 25
sortie à 16 h 10

Vacances scolaires

Hiver :

du vendredi soir 23 février 2018.
au lundi matin 12 mars 2018.

Printemps :

du mardi soir 24 avril 2018.
au lundi matin 14 mai 2018.

Été :

à partir du vendredi soir 6 juillet 2018.

Représentants des parents d'élèves au conseil d'école en 2017/2018

Les listes des représentants des parents d'élèves pour l'année 2017/2018 :

Pour Sigloy

Capucine CLEACH (Sigloy)
Christelle DESCHAMPS (Sigloy)
Isabelle SIMON (Sigloy)
Caroline BEAUVOIS (Guilly)

Pour Guilly

Audrey LAMOINE (Sigloy)
Dominique BERGERARD (Sigloy)
Christelle DESCHAMPS (Sigloy)
Eric BOULMIER (Guilly)
Laëtitia DUCHAUSSOY (Guilly)
Jessica MOSSET (Guilly)

Un service de car assure le transport des élèves

Résident à Guilly, pour l'école de Sigloy :

départ à 8 h 25 / retour à 16 h 15 (devant l'école de Guilly).

Résident à Sigloy, pour l'école de Guilly :

départ à 8 h 10 / retour à 16 h 25 (salle des fêtes de Sigloy).

Inscriptions des enfants nés en 2015

Vous pouvez déjà vous inscrire en mairie.

Bilan de l'année scolaire 2016-2017

Cette année scolaire a, une fois encore, été enrichissante pour l'ensemble des élèves de notre regroupement pédagogique. Certaines activités ont été reconduites, d'autres ont été mises en place : escalade, chorale avec spectacle au Zénith. N'oublions pas que toutes ces activités sont possibles grâce au bon fonctionnement de notre coopérative scolaire que les familles alimentent en s'investissant majoritairement dans les différentes actions (photos de classe, marché de Noël, kermesse, vente de chocolats, vente de plantes...). Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) :

Tous les deux ans, un membre de cette association intervient pour rappeler à l'ensemble de nos élèves, les règles de bonne conduite dans et en dehors du car. Un exercice d'évacuation du car en moins de 30 secondes est réalisé par groupe.

Spectacle musical JMF

(Jeunesses Musicales de France)

Les classes de CE1 et CE2/CM1 ont assisté au spectacle de musiques actuelles intitulé « En enfance » en **novembre 2016**. La classe de CM1/CM2 a participé au spectacle « **King Biscuit** » sur le thème du Blues en mars 2017.

SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) :

De janvier à mars 2017, Caroline Courtin, du SICTOM, est intervenue à deux reprises dans chaque classe afin de rappeler à tous, les règles du tri et le principe du recyclage et du compostage. Ainsi nos élèves sont formés pour devenir des citoyens respectueux de l'environnement.

Course de régularité à Sully-sur-Loire :

Elle s'est déroulée **le jeudi 9 février** sur l'« R de Loire » face au château de Sully-sur-Loire, sous le soleil. La grande majorité de nos élèves a réussi à respecter le contrat qu'ils s'étaient fixés lors des entraînements à l'école.



FRMJC (Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture) :

Début avril, les 3 classes se sont rendues à l'exposition scientifique « l'énergie à plein » à Châteauneuf-sur-Loire. Différents ateliers interactifs ont permis aux élèves de mieux comprendre la notion d'énergie.

BPDJ

(Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile) :

Fin avril, la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de Pithiviers est venue à la rencontre des élèves de CM1 et de CM2 afin de leur faire prendre conscience de ce que peut engendrer leur comportement à l'école et via les réseaux sociaux.

Maison de Loire de Jargeau :

C'est **en avril** que les élèves de CM1/CM2 ont pu bénéficier gracieusement d'un module de sensibilisation au risque inondation puisque les deux communes du RPI sont potentiellement concernées par ce risque majeur.

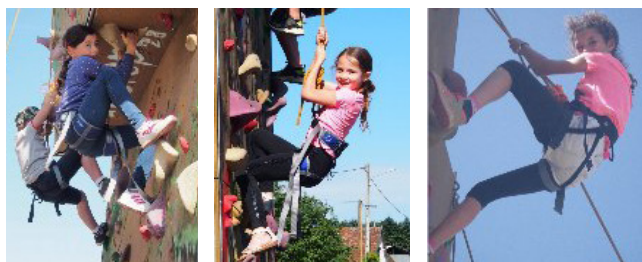


Escalade avec l'UFOLEP/USEP :

(Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique)/(Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré).

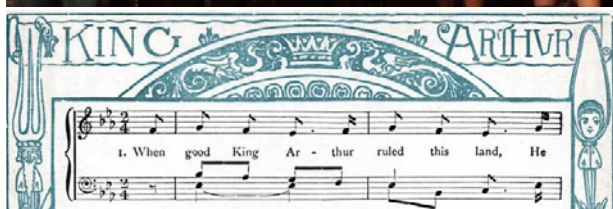
Du 29 mai au 2 juin, l'école a loué une structure modulaire d'escalade pour un montant de 1 800 €.

Ainsi les élèves furent initiés à cette activité sportive à risque dans des conditions de sécurité optimales. Chacun a pu, tout au long de la semaine, réaliser des exercices physiques de plus en plus complexes et « assurer » ses camarades sous l'œil attentif des deux encadrants professionnels. Cette activité a remporté un franc succès auprès des élèves.



La chorale au Zénith d'Orléans :

Tout au long de l'année, lors des TAP (Temps d'Activité Périscolaire), les élèves volontaires du CE1 au CM2 ont appris 9 chants du spectacle « Le roi Arthur » grâce à Monsieur Dardaine, professeur de musique au collège « La Sologne » de Tigy. 37 élèves ont ainsi pu être les acteurs du spectacle au Zénith le 8 juin 2017. Cela fut un moment inoubliable pour eux. Certains découvraient le Zénith pour la première fois. Chanter devant 2 000 personnes fut un défi qu'ils ont accompli tous ensemble avec enthousiasme. Les parents ont été ravis de cette initiative.



Les activités pour l'année 2017-2018 :

- **Concerts JMF**, le 17 novembre, les 3 classes.
- **Abraz'ouverts**, le 9 février, CM1/CM2.
- **Décacordes**, le 23 mars, CP CE1 Aquarêves.
- **Course de régularité**, le 19 février.
- **Usépiades**, C2 et C3 début juin.
- **Ateliers scientifiques** (FRMJC) : Que deviennent nos déchets ? le 03 avril.
- **Travail avec le SICTOM** : intervention en classe et jeux permettant de mieux connaître les cycles de vie des objets.
- **Fabrication de papier recyclé en mai**, CE2/CM1.
- **Projet de fresque sous le préau.**
- **Intervention du conservatoire du méandre** de Guilly.
- **Intervention de la brigade de gendarmerie** : (respect , incivilités, permis internet ...).



- Projets par classes :**
- Liaison GS/CP
 - Sortie vélo CP/CE1
 - Rencontres Basket CM1/CM2
 - Randonnée orientation CE2/CM1 (USEP)
 - Visite du collège CM2
 - Randonnée CP/CE1 (USEP)

Sorties scolaires et activités réalisées durant l'année scolaire 2016-2017.

Mardi 27 septembre, tous les élèves de PS et de MS se sont rendus en car, au « **Verger de la Jonchère** » où ils ont pu ramasser et manger des pommes. Un grand merci à Philippe Cimetière qui nous a accueillis chaleureusement dans son exploitation.



13 novembre, tous les élèves de l'école ont participé à une animation de l'**ADATEEP** ayant pour but de les sensibiliser à la sécurité routière et au civisme lors du transport scolaire dans les cars.



Vendredi 7 octobre, les « Passeurs de Loire » de Sigloy ont offert **une promenade en Gabarre** à tous les élèves de GS et de CP. Ce fut l'occasion de découvrir la faune et la flore locales et notamment les maisons des castors. Un grand merci aux Passeurs de Loire pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur gentillesse.



Un grand merci aux Passeurs de Loire pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur gentillesse.

Le spectacle de Noël a eu lieu **le vendredi 16 décembre**, dans la salle des fêtes de Sigloy. La troupe « **Carotte et Navet** » a proposé à tous les enfants de l'école des clowneries et des numéros de magie pour le plus grand bonheur des petits et des grands.



Vendredi 16 décembre a eu lieu le traditionnel **Marché de Noël** dans la cour de l'école de Guilly.

Vendredi 7 avril : le défilé de printemps n'ayant pas pu avoir lieu dans les rues de Sigloy en raison du plan Vigipirate, les élèves des 3 classes ont présenté une petite parade aux parents dans la cour de l'école. Les déguisements sur le thème de la nourriture avaient été entièrement confectionnés par les enfants. Un grand goûter a clôturé cette belle après-midi ensoleillée.



Mardi 9 juin les MS de Sandra De Matos et les PS de Bénédicte Touzeau se sont rendus au **Parc Floral de la Source**.

Après une promenade dans le parc, les MS sont allés visiter **la serre aux papillons**. Ils ont approché de très près ces insectes fragiles et éphémères. Ils ont pu ainsi comprendre leur mode de vie et cycle de reproduction.



Pendant ce temps, les PS ont fait du « **Land'Art** » : activité qui leur a permis de devenir, l'espace d'un instant, des « Artistes en Nature », et de raconter l'histoire des animaux qui habitent ou habitaient sur le domaine.

L'après-midi, les 2 classes ont découvert le parc à bord du petit train.



Du mois de mars jusqu'à fin juin, une fois par semaine, la classe de CP de Muriel Risch a bénéficié d'une **initiation au théâtre et à la magie**, dans le but de présenter un petit spectacle à la fête de fin d'année. Nous remercions le syndicat scolaire pour le financement de ce projet.

Les GS de Sandra De Matos et les CP de Muriel Risch se sont rendus au **Musée du Cirque et de l'illusion de Dampierre-en-Burly, le mardi 13 juin**. Après une visite guidée du musée, les enfants ont été initiés aux arts du cirque. Ils ont ensuite assisté à un spectacle de magie et de clowns sous le chapiteau.



Jeudi 6 juillet, les CP de Muriel Risch ont retrouvé leurs camarades de CE1/CE2 scolarisés à Guilly pour participer à une **demi-journée sur la sécurité routière**, afin de valider quelques compétences de l'**APER** (Attestation de Première Education à la Route). Les deux classes se sont ensuite rendues sur les bords de la Loire à vélo, pour pique-niquer.

Afin de sensibiliser les élèves au tri, au recyclage et au compostage des déchets, une personne du **SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire**, est venue plusieurs fois dans l'année pour animer des ateliers-jeux. Les enfants ont également collecté tout au long de l'année scolaire, des feutres et des stylos usagés. En récompense de ce geste citoyen, 2 centimes d'euros par instrument collecté ont été reversés à l'école.



Vendredi 30 juin : la kermesse fut le dernier rendez-vous de l'année scolaire. C'est sous un ciel menaçant, mais sans une seule goutte de pluie, que petits et grands se sont retrou-

vés dans la cour de l'école de Sigloy. La kermesse a démarré avec les jeux dans les stands, et s'est terminée par un spectacle organisé par les élèves des deux écoles.

Pour clore l'année scolaire, les élèves de Sandra De Matos et de Muriel Risch se sont rendus, début juillet, **au Parc Famil'Liâne de Neuvy-en-Sullias**, pour s'initier aux pratiques de l'accrobranche, qu'ils ont beaucoup appréciées !



La coopérative scolaire, finance tous ces projets, par la vente des photos scolaires, par le marché de Noël et la kermesse.

Merci à tous les parents, à tous les bénévoles et aux municipalités de Sigloy et de Guilly qui ont donné de leur temps, ont travaillé avec les écoles pour que tous ces événements puissent avoir lieu.

Merci à tous les parents qui nous ont permis de réunir les conditions optimales de sécurité en encadrant, non seulement ces sorties mais également les séances d'activités nautiques à la piscine.

Merci pour votre dynamisme et votre enthousiasme !

Les enseignantes du RPI

Les activités pour l'année 2017-2018 :

Durant cette année scolaire, les 2 classes de Sigloy ont choisi de travailler sur le thème des 4 saisons.



- Spectacle « **Le Bel Oiseau** » de la compagnie « **Les 3 Chardons** », le **17 novembre 2017**.



- **Le goûter de Noël** offert par Madame le maire à la salle des fêtes, **jeudi 14 décembre 2017**. Ce goûter a eu lieu en même temps que la réunion hebdomadaire des anciens du village. Les gâteaux confectionnés par Dominique Demoustier de l'Auberge de Sigloy furent proposés à nos aînés par les enfants. En remerciement, et pour notre plus grand plaisir, les enfants nous ont interprété des chants de Noël.

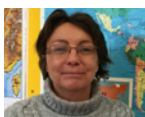


- Le **marché de Noël** a eu lieu le **vendredi 22 décembre 2017** dans la cour de l'école de Guilly.
- Le **carnaval** sur le thème des 4 saisons aura lieu **en avril 2018**.
- La sortie au **ZOO de BEAUVAL** est programmée pour le **printemps 2018**.
- Les **USEPIADES** à Châteauneuf-sur-Loire pour les GS, auront lieu **en juin 2018**.
- Pour la **kermesse**, rendez-vous le **vendredi 29 juin 2018** à Guilly.
- La traditionnelle « **promenade en Gabarre** » avec « **Les Passeurs de Loire** », est prévue **en juin**.

L'année 2017 aura vu le départ de trois enseignantes :



Bénédicte TOUZEAU, qui a passé 7 ans en classe maternelle à Sigloy, est partie pour se rapprocher de chez elle.



Stéphanie VOISIN, après 7 années également, à l'école élémentaire de Guilly, a souhaité se rapprocher de son domicile.



Armelle LEFAUCHEUX quitte l'école de Guilly après y avoir enseigné pendant 19 ans, et 11 années comme directrice : des années bien remplies pendant lesquelles elle a fait preuve d'un profond dévouement envers les élèves et leur famille.

Toutes trois sont vivement remerciées pour le travail qu'elles ont accompli, et la communauté scolaire leur souhaite beaucoup de plaisir et d'épanouissement dans leurs nouveaux postes.

Collège « La Sologne » de Tigy

Contact :

Secrétariat : Tél. : 02.38.58.16.58 Fax : 02.38.58.09.84

Site Internet du collège : <http://clg-la-sologne-tigy.tice.ac-orleans-tours.fr/dotclear/>

Courriel : ce.0451449f@ac-orleans-tours.fr

Adresse : Collège « La Sologne » de Tigy, 10 rue du Château d'eau, 45510 Tigy

Quelques nouvelles du Collège de Tigy

Le Collège accueille cette année 411 collégiens. Une des particularités de la rentrée est que chaque classe de 6^e bénéficie d'une salle qui lui est spécifiquement attribuée. Cela permet notamment une transition école-collège plus souple et évite aux élèves de porter leur sac toute la journée.

Au même titre que chaque année le collège est engagé dans de nombreux projets culturels et sportifs : club radio, club cinéma, stage orchestre, théâtre anglais, concours mathématiques, présence d'intervenants extérieurs dans le cadre du CESC sur des thématiques spécifiques (les addictions, le rapport

aux autres, l'estime de soi, projet petit déjeuner en 6^e,...), participation active aux championnats scolaires en volley, futsal, aérobic).



Le futsal, football en salle est un sport collectif apparenté au football. Des règles spécifiques au football en salle ont été créées par l'Argentin Juan Carlos Ceriani Gravier, directeur de la YMCA de Montevideo, en Uruguay, où venait de se dérouler la première coupe du monde.

Enfin le collège engage avec le Conseil Départemental des discussions sur le projet de restructuration avec un début des travaux prévu en janvier 2019.



Transport scolaire

Contact : ODULYS

Tél. : 0800.00.45.00

Site : www.remi-centrevaldeloire.fr

Les services de cars Rémi vous permettent de vous rendre à votre établissement scolaire

Collège et lycée desservis

Collège "La Sologne à Tigy" → ligne spéciale scolaire
Lycée Voltaire d'Orléans-La Source circuits 9902 et 9909.

Fiche Horaire - Circuit Scolaire 9909

Date de validité : 04/09/2017

ORLÉANS-LA-SOURCE > SULLY-SUR-LOIRE		Me	LMJV
ORLÉANS-LA-SOURCE	Paul Gauguin	16:30	18:10
SANDILLON	Chataigneraie	-	18:22
	Bosnes	-	18:23
	Place du 11 Novembre	16:45	18:25
DARVOY	Les Pointes	16:50	18:30
	Mairie	16:52	18:32
JARGEAU	Stade	16:54	18:34
	Boulevard Jeanne d'Arc	16:56	18:36
	Boulevard Carnot	16:58	18:38
	Croix Rouge	17:00	18:40
OUVROUER-LES-CHAMPS	Ecole	17:10	18:50
SIGLOY	Eglise	17:15	18:55
NEUVY-EN-SULLIAS	Ecole	17:21	19:01
	Les Hauts Monts	17:23	19:03
GUILLY	Eglise	17:30	19:10
	Bouteille	17:32	19:12
SULLY-SUR-LOIRE	Saint Germain	17:39	19:19
	Porte Sologne	17:42	19:22
	Le Hameau	17:45	19:25

Fiche Horaire - Circuit Scolaire 9902

Date de validité : 04/09/2017

SULLY-SUR-LOIRE > ORLÉANS-LA-SOURCE		LMMeJV	
SULLY-SUR-LOIRE	Saint Germain	06:42	
	Porte Sologne	06:45	
	Le Hameau	06:48	
GUILLY	Bouteille	06:55	
	Eglise	06:57	
NEUVY-EN-SULLIAS	Les Hauts Monts	07:02	
	Ecole	07:06	
SIGLOY	Eglise	07:12	
ORLÉANS-LA-SOURCE	Paul Gauguin	07:52	
	Montesquieu	07:57	
ORLÉANS-LA-SOURCE > SULLY-SUR-LOIRE		Me	LMJV
ORLÉANS-LA-SOURCE	Montesquieu	13:10	-
	Paul Gauguin	13:15	17:15
	Montesquieu	-	17:20
OUVROUER-LES-CHAMPS	Ecole	13:50	18:00
SIGLOY	Eglise	13:55	18:05
NEUVY-EN-SULLIAS	Ecole	14:01	18:11
	Les Hauts Monts	14:03	18:13
GUILLY	Eglise	14:10	18:20
	Bouteille	14:12	18:22
SULLY-SUR-LOIRE	Saint Germain	14:19	18:29
	Porte Sologne	14:22	18:32
	Le Hameau	14:25	18:35



6/

Vie associative et activités municipales

Composition du bureau 2017 :

Président :	André LEFAUCHEUX
Vice président :	Henri GRANDJEAN
Trésorière :	Gisèle GRANDJEAN
Secrétaire:	Bernadette SENÉE



Nous contacter : André LEFAUCHEUX, 85 route du Verger 45110 Sigloy **Tél. :** 02.38.58.51.58.

L'Assemblée Générale a eu lieu le jeudi 2 mars 2017 à 14 h 30 à la salle des fêtes de Sigloy.

L'Ordre du jour était le suivant :

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Elections.
- Questions diverses.

Rapport moral :

Madame Solange RAGU, vice-présidente, apprécie que les rencontres, fréquentes et agréables, permettent à bien des personnes de rompre leur solitude.

Rapport financier :

Lors de la réunion du 5 janvier 2017, au vu des dépenses, très réduites, il a été décidé de verser 500 €

à la commission communale d'aide sociale, et 500 € au Comité des fêtes de Sigloy.

Madame Solange RAGU, vice-présidente, nous annonce sa démission, ainsi que Madame Fernande COUTANT, trésorière, toutes deux pour raison de santé, mais restent à l'Amicale.

Suite à ces démissions, un vote a été nécessaire pour renouveler le bureau, dont la composition figure en tête de cet article.

Le nouveau bureau remercie Mesdames Solange RAGU et Fernande COUTANT pour les nombreuses années passées à la gouvernance de l'Amicale. La séance s'est terminée à 16 h 30.



L'Amicale se réunit 2 fois par mois, les jeudis après midi à la salle des fêtes.

Dates des réunions pour le 1^{er} semestre 2018 :

- jeudis 8 et 22 février
- jeudis 5 et 19 avril
- jeudis 14 et 28 juin
- jeudis 8 et 22 mars
- jeudis 3, 17 et 31 mai

Compagnie des Archers du Val d'Or



Composition du bureau 2017 :

Président :	Florence MOREAU
Trésorier :	Benjamin THOMAS
Vice-trésorier :	Sébastien RIGAULT
Secrétaire :	Marie-Flore NEROT
Membre :	Flavien MOREAU

Pour nous contacter :

Florence MOREAU, Présidente - 101 route de Rochevieux - 45110 St-Martin-d'Abbat

Tél. : 02.38.58.41.32

Courriel : moreau.francis@wanadoo.fr

Siège social : mairie de Sigloy

Archers et habitants de Sigloy nous vous saluons !

En 2017, notre compagnie a fêté ses 40 ans !



En janvier, la Saint Sébastien (saint patron des archers) fut pour nous l'occasion de fêter les 40 ans de la compagnie. Une flûte sérigraphiée au logo du club a été offerte à tous les licenciés présents.



Actualités sportives

Notre concours à Sigloy a réuni 154 archers, tous venus d'une quarantaine de clubs (région centre et parisienne). La nouvelle réglementation attire de plus en plus d'archers, avec l'organisation de deux parcours, un le matin et un l'après-midi.



Soleil et convivialité étaient au rendez-vous !

Nous tenons à remercier les propriétaires de Sigloy qui nous autorisent le libre passage sur leurs propriétés pour l'organisation de notre concours.

Nos archers ont représenté la commune lors de 33 concours, soit 87 participations, dont 2 aux championnats de France.

Palmarès :

- 8 premières places,
 - 18 deuxièmes places
 - 8 troisièmes places
 - et un vice-champion départemental en « Nature »,
- Bravo à eux !

Rétrospectives du club 2016-2017

- Notre premier « **tir au Beaujolais Nouveau** » a eu lieu le 25 novembre.
- En mai, nous avons accueilli **les archers de Saint-Denis-de-l'hôtel** pour un « amical » au terrain de Cayenne. Nous nous sommes tous retrouvés le midi pour manger ensemble autour d'un pique-nic.
- **Participation à la « fête du Sport »** à Châteauneuf-sur-Loire en septembre. Encadrés par nos entraîneurs, petits et grands ont pu tirer quelques flèches !
- Comme chaque année en juin, lors de notre traditionnelle « **fête du club** », les archers se sont retrouvés pour l'épreuve du « tir au drapeau » qui a eu lieu, sous le soleil. La remise des trophées s'est passée à la salle de tir.

Cette journée est l'occasion pour les archers de se retrouver et d'élire leur roi (ou leur reine) pour les adultes et roitelet (ou roitelette) pour les enfants avec notre tir au drapeau.



À droite : Naima laisse sa couronne à Aurore, notre nouvelle Roitelette.

À gauche : Francis laisse sa couronne à Florence notre nouvelle Reine.

Compagnie des Archers du Val d'Or

Activités du club 2017-2018

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 27 octobre 2017.

Le « tir au beaujolais » s'est déroulé au mois de novembre.

Un « amical » est prévu à Cayenne au mois de mai.

La fête du club aura lieu à la fin du mois de juin.

Nos concours 3D auront lieu : le 8 juillet sur la commune de Sigloy.

Le 9 septembre sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire dans le parc du château.



Nous proposons désormais à chaque manifestation un éco-verre aux couleurs du club.

Remerciements à notre sponsor : Entreprise Moreau de Saint-Martin-d'Abbat

Horaires des cours et d'ouverture de la salle d'entraînement :

- **mardi de 18 h 30 à 20 h** : adultes débutants et confirmés
- **mercredi de 16 h 30 à 18 h et 18 h 30 à 20 h** : enfants débutants et confirmés
- **jeudi de 18 h 30 à 20 h** : enfants débutants et confirmés
- **vendredi de 18 h 30 à 20 h** : adultes débutants et confirmés
- **samedi matin de 10 h à 12 h** : tir sur le terrain de Cayenne

La formation de nos deux entraîneurs est toujours en cours .



B DUMOULIN
Toute fermeture
de bâtiment

*Menuiseries alu, bois et PVC
Vérandas, miroiterie
Volets roulants et battants
Rideaux métalliques, stores
Portails, motorisation, clôture*

David Gavaret
Un Artisan
à votre service
02 38 58 05 71
100 rue d'Orléans 45510 TIGY



Charmoy sarl
MAÇONNERIE

Père & Fils

Neuf & Rénovation
PAVILLON
carrelage, isolation

sarl-charmoy@orange.fr
45150 JARGEAU

Tel : 02 38 59 72 30
06 07 04 68 93 - 06 84 49 79 45



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE QUALIFELEC

IRALI ET FILS SARL

ALARME CONTRE LE VOL

29, place de l'Eglise - 45510 TIGY
Tél. 02 38 58 00 77 - Fax 02 38 58 14 97

Comité des fêtes

Composition du bureau 2017 :

Présidente : Florence LEFAUCHEUX
Vice-Présidents : Yvonne CROSNIER
Robert PINEAU
Trésorières : Nadège BOURSIN
Sandrine BARRADO

Membres actifs : Béatrice COURTIAL
Béatrice FAURE
Olivier LEFAUCHEUX
Clément LEFAUCHEUX
Marie-France PINEAU
Dominique TESNIER

Pour nous contacter :

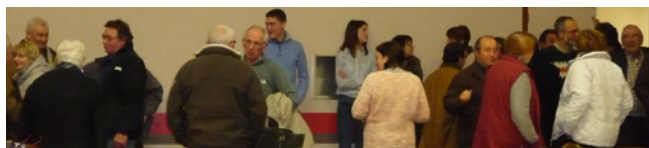
Florence LEFAUCHEUX, Présidente

Tél : 02.38.58.45.26

Courriel : comitefetesigloy@orange.fr

Rappel des manifestations de l'année 2017 :

L'Assemblée Générale, le 27 janvier, a réuni une quarantaine de participants. À cette occasion, les personnes présentes ont pu revoir, grâce à un diaporama, l'ensemble des manifestations organisées durant l'année 2016. Cela fut l'occasion de partager un moment de convivialité en dégustant des galettes des rois et des friandises pour la plus grande joie de tous.



La journée pêche s'est déroulée à Saint-Aignan-le-Jaillard le 18 juin, par un beau dimanche chaud et ensoleillé. Cette manifestation a remporté un franc succès avec 25 pêcheurs et 20 accompagnants.



Comme tous les ans, le manège, monté le dimanche 17 septembre, à l'occasion du vide-greniers organisé par le SET, a fait la joie des enfants.

Le loto, prévu le samedi 14 octobre, suite à des impondérables de dernière minute, n'a pu avoir lieu.

Ce loto sera reprogrammé en 2018 pour la plus grande joie de nos fidèles participants.



La 8^e édition de notre « vide coffre à jouets », le dimanche 19 novembre, a été l'occasion pour les enfants et leurs parents de vendre jouets, livres, matériel de puériculture, vêtements de bébés et décorations de Noël. Cette année a été un vrai succès avec un record d'affluence tout au long de la journée.



La fête des enfants, le dimanche 3 décembre, a réuni 12 familles de Sigloy autour d'une comédie musicale spectaculaire : « **La Malédiction des Pirates** » au Zénith d'Orléans. Le spectacle proposé était de très grande qualité et a permis de faire voyager aux 4 coins du monde les petits et les grands. Les enfants ont également pu, à l'occasion de cette sortie, rencontrer le Père Noël et se faire prendre en photo avec lui. À la fin de la représentation, un sachet de friandises leur a été remis.



La diminution notable des participants à cette sortie, par rapport à l'année dernière, fait que cette activité ne sera pas reconduite l'année prochaine.



Un concours des illuminations de Noël des maisons de Sigloy a été lancé cette année. **En décembre**, un jury a évalué les maisons des concurrents. La remise des récompenses aux 3 gagnants se fera durant l'Assemblée Générale en 2018.

Le réveillon de la Saint-Sylvestre a clôturé les festivités de l'année 2017 avec un excellent dîner dans une atmosphère festive. L'année 2018 a ainsi commencé sous de bons auspices, dans la joie et la bonne humeur et sous les lancers de cotillons.

Un plateau-repas a été offert à nos anciens **le samedi 23 décembre**. Cette attention, qui a été fort appréciée, a permis à 29 personnes de la commune de fêter Noël.



Comité des fêtes

Le calendrier pour l'année 2018 :

- **Vendredi 16 février** : **Assemblée Générale** à la salle des fêtes, et remise des prix du concours des illuminations de Noël des maisons de Sigloy.
- **Samedi 17 mars** : Sortie « **Cabaret** » au **Diamant Bleu**.
- **Dimanche 27 mai ou 3 juin** : Sortie « **Montgolfière** » avec départ de Sigloy.
(Le vol en montgolfière prévu sur Sigloy le 23 avril 2017 a malheureusement dû être annulé en raison des conditions climatiques défavorables. Cette activité est proposée de nouveau en 2018. Afin de se réserver une marge de manœuvre pour ne pas avoir à annuler de nouveau cette manifestation, 2 dates possibles sont bloquées pour cette sortie en montgolfière).
- **Dimanche 17 juin** : Journée « **Pêche** ».
- **Samedi 20 octobre** : **Loto**, à la salle des fêtes.
- **Dimanche 18 novembre** : « **vide-coffre à jouets** » à la salle des fêtes.
- **En décembre** : Concours des **illuminations de Noël** des maisons de Sigloy.
- **En décembre** : Plateau des anciens.
- **31 décembre** : Réveillon de la **Saint-Sylvestre**, à la salle des fêtes.

Nous remercions tous ceux qui nous aident à préparer ces manifestations, à monter le manège, le SET pour le prêt de barnum, de la sonorisation, de divers équipements, ainsi que la municipalité.

**11 personnes pour animer notre village, c'est peu !
Rejoignez-nous et soyez les bienvenus !**



Ets Bouilly

**HORTICULTEUR
FLEURISTE**

30, rue de Chateaufort
45510 TIGY
02.38.58.14.15
www.etsbouilly.fr

commander par téléphone
payer par CB



**Auberge de Sigloy
Bar - Restaurant**

11 rue de Chateaufort Sur Loire
45110 Sigloy

02.38.59.31.35.

www.aubergedesigloy.fr
aubergedesigloy@orange.fr

Retrouvez-nous sur    



**EN VRAI,
PLUS ON SE PARLE,
MIEUX ON SE COMPREND.**

Vos conseillers Groupama sont à votre écoute :

**36/38 Grande Rue
45110 CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE
Tél. : 02 38 58 60 88**



Groupama
PARIS VAL DE LOIRE
la vraie vie s'assure ici

Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - 60 bd Duhamel du Monceau - CS 10609 - 45166 Olivet Cedex - Siège social : 161 avenue Paul Vaillant-Couturier - 94258 Gentilly Cedex 382 285 260 RCS Créteil - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution située 61 rue Tailbout 75009 Paris - www.groupama.fr - Document et visuels non contractuels. Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel/Groupama Paris Val de Loire - 01/2017.

Société des chasseurs de Sigloy



Composition du bureau 2017 :

Président :	Denis LEFAUCHEUX	Membres :	André LEFAUCHEUX
Vice président :	René COCHARD		Jean-Marie GAULT
Secrétaire :	Michel MEUNIER		Jean-Claude GALLIOT
Trésorier :	Éric BOURSIN		Jean-Pierre VARANNE

Pour les personnes désirant adhérer à la société de chasse, il convient de s'adresser à : Denis LEFAUCHEUX - **Tel :** 06.75.45.48.77 / 02.38.58.96.50

La saison 2016-2017 s'est terminée après la battue en forme de chaudron sur le territoire de Tigy, Ouvrouères-champs et Sigloy. Elle nous a permis de chasser les chevreuils de plaine. Un repas convivial à l'auberge de Sigloy a réuni 45 personnes pour clore la saison.

Les chasseurs, de mars à juin, ont chassé les corbeaux qui font des dégâts sur les cultures de printemps et

sur la reproduction de notre gibier à plumes (faisans, perdrix grises).

L'Assemblée Générale a eu lieu le 8 septembre 2017 pour organiser la saison 2017/2018, en présence de 27 personnes.

Nous comptons 38 adhérents qui participent à la vie de la société.

Programme 2017/2018 :

- Il est prévu 9 lâchés de faisans représentant un total de 260 gibiers à plumes.
- Le concours Saint-Hubert s'est déroulé le 28 octobre 2017 avec 12 participants.
- Nos battues ont débuté en octobre.



En septembre, quelques cigognes ont fait escale sur notre commune pendant leur voyage.

Promenade en bateau traditionnel
sur la Loire à SIGLOY

Embarcadère la Tuilerie

06 74 54 36 61

www.passeursdeloire.fr

Verger de la Jonchère

En direct de la ferme !

Philippe CIMETIERE

138 rte Ouvrouer les Champs
45110 Sigloy

Tel / Fax : 02 38 58 45 45
Portable : 06 85 32 57 18
philippe.cimetiere@wanadoo.fr

Sigloy Entente Tennistique



Composition du bureau 2017 :

Président : Jean-Luc GRANDJEAN
Trésorier : Stéphane COLLIN
Trésorier adjoint : Philippe GÉRON
Secrétaire : Jean-Gabriel PRADEAU
Animation : Pierre-Louis FOUVEZ
Membre du comité directeur (bénévole) : André POUPA

Les membres du bureau sont à votre disposition pour toute question concernant le club.

Contact : Jean-Luc GRANDJEAN **Tél. :** 02.38.46.20.96 **Courriel :** setsigloy@wanadoo.fr

La saison 2017 du SET a été relativement calme, en comparaison de la précédente, puisque nous nous sommes concentrés uniquement sur deux activités : le tournoi de tennis et le vide-greniers.

Tournoi Guilly / Sigloy

Organisateurs de l'évènement en 2017, nous avons opté pour la mise en place de deux tournois.

D'une part, pour les joueurs les plus motivés, un tournoi « classique », et d'autre part, le jour de la clôture, un tournoi amical de doubles ; les équipes ont été tirées au sort parmi les inscrits.

Le **dimanche 2 juillet**, nous nous sommes réunis autour du **traditionnel barbecue** pour la remise des prix à l'ensemble des participants.

Le match de la finale, reporté en début d'après-midi en raison de la pluie, a vu la victoire de Sandrine DARVEY (Tennis Club de Guilly) sur Hugo GRANDJEAN (S.E.T.).

Pour clore la journée, nous avons également profité du mini-stade pour organiser un concours de paniers de basket. Le gagnant a remporté le ballon qui a servi pour les tirs.



Vide-Greniers



Les prévisions météorologiques ont effrayé une partie des exposants. Malgré tout, nous avons bénéficié d'un temps relativement clément, il y a eu 700 mètres d'étalage de brocante et une bonne participation des visiteurs. Les exposants nous ont rapporté avoir globalement bien vendu.

Apparemment, la demande était plus forte que l'offre.





Dans la salle des fêtes, nous avons organisé un **salon littéraire** en partenariat avec des maisons d'édition de la région.

Les éditions Ella, les éditions du Colombier, les éditions du Jeu de l'Oie, les éditions Canaima et Corsaire éditions ont répondu positivement à notre invitation et proposaient aux visiteurs de découvrir les ouvrages de leurs collections.

Les auteurs, messieurs Michel Aradan, Christian Beaudin, Jacques Hantonne, Philippe Régner, Jean-Pierre Simon et madame Jocestelle Vidal, nous ont fait le plaisir de leur présence.



Vous pouviez faire dédicacer vos achats auprès d'eux ou tout simplement échanger autour des thèmes de leurs livres.

Toute notre gratitude à Philippe Régner pour le temps passé à solliciter son réseau de relations afin de réunir le maximum de participants pour ce salon.



Un grand merci à tous les intervenants, les bénévoles bien évidemment mais aussi la société des fêtes, notre sponsor Kiloutou, la municipalité, sans lesquels nous ne pourrions pas assurer l'organisation et le bon déroulement de cet événement majeur pour la commune.

Ecole de tennis

Les cours de tennis ont repris en avril, et ont continué jusqu'aux vacances d'été.

La poursuite de cette activité sur 2018 sera tributaire de nouvelles inscriptions, nous vous rappelons que ces cours se déroulent un soir par semaine entre la mi-avril et la mi-octobre avec interruption pendant les vacances scolaires.

Sigloy Entente Tennistique

Vie du club

En 2017, 15 familles ont adhéré au club soit un total de 27 personnes réparties en 22 joueurs adultes et 5 joueurs de moins de 16 ans.

Le nombre d'adhérents est constant par rapport à l'année précédente, mais nous restons sur notre noyau d'habitues sans réussir à intéresser de nouveaux habitants de la commune.

Le **3 mars**, nous avons convié nos adhérents à notre **Assemblée Générale**.

Après un récapitulatif de nos activités de l'année écoulée et la présentation du bilan financier, nous avons évoqué nos projets pour l'année à venir.

La réunion s'est poursuivie par la projection d'un diaporama regroupant les photos prises lors des événements auxquels le SET a participé en 2016.

Elle s'est achevée par le verre de l'amitié.

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu le 16 mars 2018. Les adhérents, qui ne pourront y assister, sont invités à donner leurs pouvoirs afin d'atteindre le quorum.

À partir de cette date, les badges 2017 ne permettront plus la réservation du court.

Le renouvellement des cotisations pour 2018 se fera soit lors de l'Assemblée Générale, soit lors de l'une de nos deux permanences (voir calendrier 2018).



A la location

Le SET met à disposition, en location, pour les personnes de la commune :

- 1 cafetière de 80 tasses 10 €
- 1 kit pour la paëlla : poêle 90 cm + réchaud 20 €
- 1 friteuse simple de 2,5 kg 20 €
- 1 friteuse double de 2 x 2,5 kg 30 €
- 1 barnum de 8 x 5 m 120 €
- 1 barnum de 5 x 5 m 60 €
- 2 petits barnums pliants de 3 x 3 m 50 € chaque

Calendrier des activités 2018

- **Assemblée Générale le vendredi 16 mars** à 20 h 30, à la salle des fêtes de Sigloy
- **Permanences pour les adhésions au vestiaire du tennis :**
dimanche 18 mars de 10 h à 12 h
samedi 24 mars de 10 h à 12 h
- **Tournoi de tennis Guilly / Sigloy :** l'organisation sera prise en charge par le Tennis Club de Guilly.
- **6^e randonnée du coucher de soleil : 26 mai 2018**
Rejoignez-nous pour cette nouvelle session de notre marche au crépuscule.
Deux parcours vous seront proposés (9 et 15 km).
Départ depuis la salle des fêtes entre 19 h et 20 h.
Ravitaillement sur le parcours et buffet à l'arrivée.
- **Vide-greniers : 16 septembre 2018**
La manifestation aura lieu sous réserve d'autorisation municipale.
Une animation autour du thème de la magie vous sera présentée.
Evidemment, nous comptons sur votre présence, comme exposant ou comme visiteur, afin d'assurer la réussite de cette 18^e édition.



Rejoignez-nous !

Notre équipe réduite est fortement sollicitée par l'organisation de ces animations, et plus particulièrement le vide-greniers. Un afflux de sang neuf serait bienvenu.

Alors apportez-nous votre soutien, faites part de vos idées et suggestions, et partageons ensemble de bons moments.

Vous pouvez également poser votre candidature pour devenir membre du bureau !

Association Gymnastique Volontaire

Guilly - Neuvy-en-Sullias - Sigloy

Composition du bureau 2017 :

Présidente :	Colette MIOT	02.38.58.12.07
Secrétaire :	Evelyne HELAINE	02.38.57.29.39
Trésorière :	Lucie AUSSEDT	02.38.57.11.43
Membres actifs :	Hélène CIMETIERE	06.74.87.48.46
	Sylvie BARBE	02.38.59.82.64
		Courriel : agvneuvy@gmail.com

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter un des membres du bureau.

À vos marques ! Prêts ? Bougez !...

avec l'association de gym volontaire de Guilly, Neuvy-en-Sullias et Sigloy.

Les cours, animés par Christelle et Elodie, ont lieu dans les salles des fêtes des 3 communes, mises à notre disposition par les municipalités.

Elodie Guichon,
professeur du mardi.



Christelle Poulain,
animatrice du jeudi.

Horaires des cours :

Gym dynamique

- le jeudi de 19 h à 20 h,
de septembre à février à Neuvy-en-Sullias
de mars à juillet à Guilly

Gym d'entretien

- le mardi de 17 h à 18 h,
de septembre à février à Neuvy-en-Sullias
de mars à juillet à Sigloy

Tarifs :

Licence adulte : 26 €

- 110 €/an pour 1 cours par semaine
- 150 €/an pour 2 cours par semaine

Activités proposées :

- renforcement musculaire
- LIA (Low Impact Aerobic)
- Step (exercice avec une marche)
- pound (sport de danse et de rythme)
- stretching (étirement)



La pratique régulière de la gymnastique améliore à tout âge la qualité de vie, elle soulage l'anxiété en détendant le corps et l'esprit.

Atelier théâtre



Animé par l'association « LA SCENE EBELE »

Composition du bureau 2017 :

Président : Tristan EBÈLE

Trésorier/Secrétaire : Fanny TALENT-ROUSSEAU

Cours dispensé par Caroline EBELE-PRIAN, professeur de théâtre et comédienne professionnelle.

Pour nous contacter :

Tél. : 06.10.26.51.62 / 06.66.02.13.84

Chez Mme Gabrielle Prian-Thomas, 25 route de la Tuilerie, 45110 Sigloy.

L'atelier théâtre de Sigloy grandit, le cours des « 6 à 9 ans » compte 12 enfants, le cours « 10 à 15 ans » compte 10 ados, et le cours adulte 2 élèves.

Ces élèves viennent de Sigloy, Guilly, Saint-Martin-d'Abbat, Tigy, Ouvrouër-les-Champs, Trainou et Lorris.

Les cours des enfants et ados sont complets, mais il reste de la place au cours adulte, si vous voulez vous essayer au théâtre n'hésitez pas.



Les cours ont lieu à la salle des fêtes de Sigloy :

- Enfants de 6 à 9 ans : lundi de 17 h à 18 h
- Ados de 10 à 15 ans : lundi de 18 h à 19 h
- Adultes : lundi de 19 h à 21 h

Tarifs des cours :

- Adhésion annuelle à l'association : 10 €.
- Enfants : 210 €/an, réglable en 3 fois.
- Ados : 210 €/an, réglable en 3 fois.
- Adultes : 300 €/an, réglable en 3 fois.

Photos du spectacle de fin d'année 2017 :



Un spectacle sera donné en juin à la salle des fêtes, afin que les élèves présentent leur travail. Nous vous invitons à venir les encourager !



Contact :

VIET VU DAO CENTRE
16 Bld de la République
45110 Châteauneuf-sur-Loire

Tél. : 06.10.26.51.62

Courriel : tristanebele@hotmail.com

Art martial du Sud-Vietnam : VIET : vietnamien VU : mouvement, danse DAO : voie, discipline
VIET VU DAO : voie du mouvement vietnamien

Pour la deuxième année, l'association Viet Vu Dao Centre vous propose de venir découvrir et vous initier à cet art martial traditionnel du Sud Vietnam, à la salle des fêtes de Sigloy.

Discipline complète, nous travaillons les techniques de pieds, poings, ciseaux, clés, balayages, projections, ainsi que le maniement des armes traditionnelles (bâton, bâton court, fléau, sabre...).

Mais au delà de l'aspect technique, le Viet Vu Dao revendique son statut d'école traditionnelle. Chez nous pas de champion olympique !

Chacun trouvera ce qu'il est venu chercher : apprendre à se défendre, se connaître, se maîtriser, ou même entretenir sa forme physique.

Quoi qu'il en soit, le Viet Vu Dao n'est pas un simple dictionnaire technique, mais bien un art martial, un art de vivre, une démarche, qui s'inscrit autour de l'étude d'un thème précis : la mesure du prix de la vie. Parce que le Viet Vu Dao tire sa richesse de ses pratiquants, l'exercice de notre discipline est ouvert à tous, petits et grands, filles ou garçons, néophytes ou sportifs aguerris !



Cours enfants/ados (de 8 à 13 ans)

- mardi de 18 h à 19 h

Cours ados/adultes (à partir de 15 ans)

- mardi et jeudi de 19 h à 21 h

Tarifs :

- Licence : 36 €/an.
- Cours : 20 €/mois.

SUPER U Châteauneuf-sur-Loire
02 38 46 21 50

Ouvert du lundi au samedi de 8h45 à 20h00

Sigloy Team Cycliste



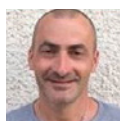
Composition du bureau 2017 :

Président :	Cyril SMON
Trésorier :	Gérard NALDJIAN
Secrétaire :	Christophe ROLLAND
Secrétaire adjoint :	Olivier EVEZARD

Nous contacter : Tél. : 06.68.39.59.42 **Courriel :** sigloyteamc@gmail.com

Le Sigloy Team Cycliste créé le 18 août 2017, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901, a été homologué en préfecture le 29 août 2017 et affilié à la Fédération Française de Cyclisme le 18 octobre 2017. Le STC a pour objet la pratique du cyclisme sous toutes

ses formes, entre amis, dans un esprit convivial, sans contrainte particulière, sans obligation de participation aux épreuves sportives. Chacun des membres pourra prendre part aux épreuves de son choix en fonction de sa condition physique et de ses disponibilités.



Cyril SMON



Gérard NALDJIAN



Christophe ROLLAND

Objectifs sportifs 2018 des membres :

- **Sylvain :**
Modestement, retrouver la forme avec les beaux jours.
- **Cyril :**
Participer à 3-5 courses, plus la Zéfal à Jargeau et j'espère l'ardéchoise.
- **Christophe :**
Être prêt pour Sainte-Maxime. Participer à 10-15 courses, en juillet l'Etape du tour et enfin pourquoi pas quelques courses à pied.
- **Yannick :**
Finir mon premier IRONMAN le 10 juin 2018 à Tours et au moins 1 podium en FFC D3.
- **Olivier :**
Terminer dans le peloton les quelques courses auxquelles je participerai. Si je peux emmener un coéquipier pour une prime ou un sprint ça sera avec plaisir.
- **Gérard :**
Avoir un minimum de condition pour le stage de Sainte-Maxime, participer à un stage dans le Massif Central avec les Papy 45 et/ou participer à la Santini GF Mont Ventoux et continuer à rouler tout au long de l'année avec les Papy45.

Stage de Sainte-Maxime

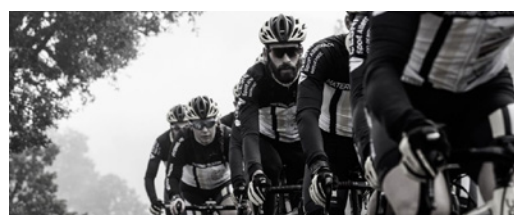
Date : du dimanche 25 février au dimanche 4 mars.

Parcours connus : 700 km à battre.

Capacité d'accueil : illimitée.

Prestations : nourri, logé, blanchi.

Réponses souhaitées pour le 1^{er} février maximum.

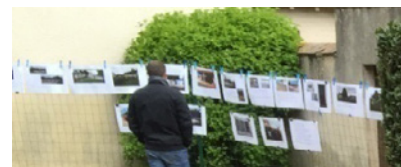


Activités de la municipalité

Pâques

Pour l'occasion Julie s'était parée de ses plus beaux atours. Les enfants ont participé à un concours de dessin de poules. Une exposition du « bilan à mi-mandat » de la municipalité, en images, était installée dans le jardin.

Petits et grands ont partagé le verre de l'amitié, et dégusté les friandises de Pâques.



Cette année, la « commission communale sociale » a souhaité proposer une alternative au traditionnel « plateau de Pâques » pour les anciens de Sigloy. Une promenade sur la Loire, avec « Les Passeurs de Loire » agrémentée d'un goûter a ravi l'ensemble des participants, leur apportant un beau moment de convivialité, et pour certains, la découverte des berges de Sigloy vues du fleuve.



Les contes de la Savane avec « African Wonders »

Une échappée en Afrique, un dimanche après-midi, à l'écoute de ces griots africains.



Un public de tout âge, très participatif !



Activités de la municipalité

La fête de la musique

Manifestation organisée conjointement avec l'Auberge de Sigloy. Toute l'équipe de l'Auberge était sur le pont pour vous servir.

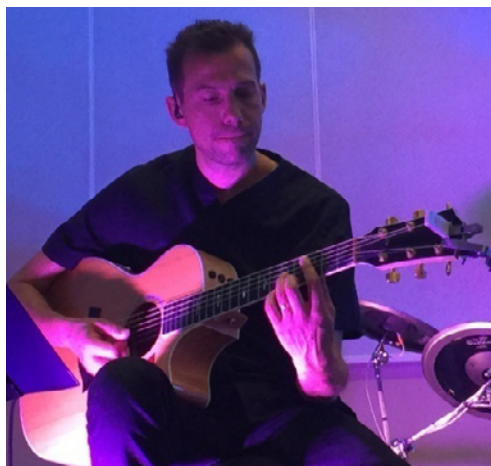
Belle participation, bonne ambiance, convivialité.

Rendez-vous en juin 2018 !



Le 14 juillet

Après l'apéritif offert par la municipalité, la soirée s'est déroulée avec le buffet préparé par l'Auberge de Sigloy, l'animation musicale par le groupe ARTAMUSE, suivi du feu d'artifice, et du retour à la danse jusqu'au petit matin.



Activités de la municipalité

Les Échappées À Vélo (LEAV)

Malek animait l'apéritif au Port de Sigloy, et Emond Bolo nous transportait en Afrique l'instant d'un conte.

Cette manifestation n'a pas rencontré le succès des années précédentes.

Très peu d'inscriptions à notre circuit gourmand, si apprécié auparavant, très peu de visiteurs au port l'après-midi. Une réunion de concertation aura lieu au printemps 2018 pour soit repenser la formule, ou supprimer cette manifestation en 2018.



octobre rose

Notre rencontre d'automne, autour d'un apéritif « rose » pour soutenir la campagne annuelle de dépistage du cancer du sein.

Un bien joli moment partagé au Port de Sigloy, à la tombée du jour, avec la ZUMBA Team, et nos lâchés de lanternes roses.



Renseignements auprès de l'ADOC 45 :
Tél. : 02.38.54.74.00.



Activités de la municipalité

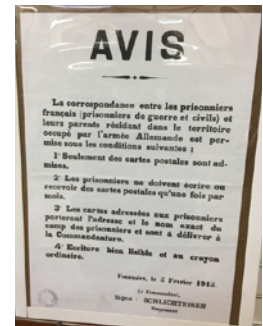
Nos commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Malgré une météo peu encourageante « La Clique Vannoise » était à nos côtés comme à l'habitude.



8 mai : Exposition « Les Justes » conçue et prêtée par le CERCIL : le sauvetage des Juifs pendant la seconde guerre et les formes de résistances.

Le 11 novembre, une très belle exposition « 14-18 » était organisée et animée par Monsieur Thierry Demoustier à la salle des fêtes.



Ce même jour, nos anciens et les élus se sont retrouvés autour d'un repas offert par la municipalité, à l'auberge de Sigloy. Le menu a comblé l'ensemble des participants.



« Concert choral »

L'année 2017 s'est achevée par un « Concert choral » par La Rabolière en l'église le 8 décembre 2017.
(Photo en 4^e de couverture)



La lettre E est tombée là, sans rancœeur, sans tape-à-l'œeil, sans œillère ni mancœuvre.

Le E seul n'était qu'un foetus, le plus souvent muet. Il parlait parfois avec un accent, mais il était loin d'être un phœnix ou un chef-d'œuvre. Quant à la lettre O, sans chapeau elle n'était pas grand chose surtout lorsqu'elle était accolée à un I, à un U ou à un N qui

lui faisaient perdre son ton. E comme O espéraient une consœeur à qui se lier. Toutes deux étaient de bonnes mœurs, fortes comme des bœufs, loin du désœuvrement.

E et O se rencontrèrent un soir de Noël. Ce n'est pas en un clin d'œeil que le E se colla au O comme on colle un œillet à sa boutonnière. E et O liés ne firent qu'un. Mélomanes, ils présentèrent des œuvres œdipiennes, chantées par un chœeur. Chaque choriste apparaissait sur scène vêtu de drap d'Elbœuf couleur cœur-de-pigeon. C'était du plus bel effet. Chacun portait sur son cache-cœur un œil-de-tigre. Les femmes avaient des accroche-cœur et les hommes arboraient des nœuds papillon d'un rouge sang de bœuf. L'œ était jalosé par toutes les autres lettres. Sans-cœur, perclus d'œil-de-perdrix gros comme des œufs de poules et autres lymphœdèmes, elles enviaient ces sœurs siamoises.

L'alphabet n'était plus qu'un sac de nœuds. Linguistes, grammairiens, professeurs, œuvraient écœurés de ne pouvoir trouver une place à ce signe, véritable nœud gordien. Ils mancœuvraient tels des œelurosaires parés de plumes ou sombraient dans les abysses peuplées de œelacanthés. Ils cherchèrent durant longtemps l'endroit qui convenait à cette double lettre.

Tout se compliqua avec l'irruption des claviers. En son temps, la typographie au plomb avait résolu le problème en offrant deux cassetins à ce signe. Mais où le placer sur un clavier déjà fort encombré de lettres, de chiffres, d'accents voire de lettres accentuées ?

Il y a plusieurs siècles déjà que le J, le U et le W avaient été casés mais le œ ne trouvait place nulle part. Ce signe serait-il dangereux ? Contagieux ? Comme ces quadrupèdes victimes de l'œestre ou bien un œdème

l'enflait-il si fort qu'il était devenu si énorme au point qu'aucune place n'était suffisante ?

La micro informatique trancha. Le œ fut relégué au rang des caractères spéciaux et, malgré les codes et leurs raccourcis, il n'est pas évident d'y accéder.

Entre des mains profanes, le œ est ignoré. On le voit de moins en moins même dans les textes les plus œcuméniques. Pourtant, O et E séparés ou liés ne se prononcent pas de la même manière. Séparés on dit coefficient. Liés, on prononce foetus ou bœuf. Généralement É lorsque le mot est d'origine latine et EU lorsqu'il est d'origine grecque, avec des exceptions, bien évidemment, restons Français.

Tout ceci étant bien compliqué, pour tenter de comprendre, j'en ai parlé à ma belle-sœeur lors d'un repas à la fin duquel j'eus des haut-le-cœur dus aux hors-d'œuvre, aux rœstis et à la langue-de-bœuf ingurgités trop rapidement. Cela m'avait provoqué une œsophagite. Je m'en souviens encore.

Ma belle-sœeur, qui n'a pas d'œillère, pense que c'est une histoire d'amour, une sorte de complexe œdipien qui a pour origine une œillade du E destinée au O. Les deux lettres auraient œuvré en sous-œuvre se mirant comme au travers d'un œil-de-bœuf ou d'un œilleton. Moi, je n'ai pas tout compris. De plus, je ne me sentais pas bien à cause de cette œsophagite, véritable crève-cœur.

Je me sentais de plus en plus mal jusqu'au jour où un œenologue distingué m'a conseillé de boire du vin de Sigurelouè, de celui que boivent les mancœuvriers. C'est une religieuse naine, une demi-sœeur en quelque sorte, qui me faisait ingurgiter généreusement ce nectar huit à dix fois par jour. Et c'est ainsi que la sœurette m'évitât l'œsophagectomie par œelioscopie. C'était au moment des fêtes de Pâques. Au lieu de lui offrir six œufs en remerciement, je lui offris six roses, ce qui était plus approprié, eu égard à mon état.

Tout ceci nous éloigne de la fusion du O avec le E.

Pas du tout car nous les retrouvons aujourd'hui dans les vœux de Madame le Maire. Vœux dans lesquels les deux amants O et E liés se retrouvent chaque année pour notre plus grand plaisir.

Dans ce texte, la ligature œ est présente 70 fois.

Programme 2018

Ci-après les manifestations programmées par la municipalité en 2018 :

samedi 3 mars



« **Tous ensemble pour nettoyer les bords de Loire** »
de 8 h 30 à 12 h, rendez-vous dans l'allée du Camping près du pont de Châteauneuf-sur-Loire.
Merci de vous inscrire en mairie pour prévoir les équipements nécessaires.

dimanche 1^{er} avril



« **Course aux œufs** » pour petits et grands, à partir de 10 h, dans le jardin du Presbytère.
Concours de dessins de poissons.

« **Apéro conseil** » : point sur les travaux/projets en cours, à 12 h dans le Jardin du Presbytère.

mardi 8 mai



Commémoration du 8 mai, suivie d'une exposition,
rendez-vous à 9 h 30 devant la salle des fêtes.

jeudi 21 juin



« **Fête de la musique** » en collaboration avec l'Auberge de Sigloy dès 18 h.

samedi 14 juillet



Fête du 14 juillet : animations pour tous, buffet, animation musicale...
le programme détaillé vous sera communiqué ultérieurement.

13 et 14 octobre

Inauguration « Sigloy Village Gourmand »,
en association avec l'Auberge.

vendredi 5 octobre



Octobre Rose

dimanche 11 novembre



Commémoration du 11 novembre, suivie d'une exposition,
rendez-vous à 9 h 30 devant la salle des fêtes.



« **Les Échappées À Vélo** »,
le maintien et la programmation de cette manifestation sont à l'étude.

SAMU	15
Police	17
Pompiers	18
Pompiers de Châteauneuf-sur-Loire (uniquement pour renseignements)	02.38.58.42.09
SOS mains	0.820.000.660
Centre anti-poison d'Angers	02.41.48.21.21
Appel d'urgence européen	112
Centre hospitalier régional d'Orléans	02.38.51.44.44
Allo enfance maltraitée	119
A.N.P.A.A 45 (association nationale de prévention en alcoolémie et addictologie)	02.38.53.52.03
Gendarmeries :	
- de Châteauneuf-sur-Loire	02.38.46.86.70
- de Jargeau	02.38.46.83.70
EDF Bleu Ciel (Particuliers)	09.69.32.15.15
ENEDIS Dépannage	09.726.750.45
Pôle emploi	39.49

Maison de Santé Pluridisciplinaire

à Châteauneuf-sur-Loire

Chirurgiens-dentistes

Dr BLANCHARD	02.38.46.95.36
Dr MARY	02.38.47.06.21

Coordinatrice santé

SORANO	02.38.46.95.32
--------	----------------

Diététicienne-nutritionniste

AUDAM	06.84.96.08.27
-------	----------------

Infirmières

BRUNEAU, CHATELAIN, HURISSE, MATHE	02.38.58.97.00/06.75.19.29.73
------------------------------------	-------------------------------

Kinésithérapeute

ARTIGUES	02.38.47.06.22
----------	----------------

Médecins généralistes

Dr BELLOT, FILLON, MBEMBA	02.38.46.95.31
---------------------------	----------------

Psychologues

FILLION (psychologue clinicienne psychanalyste)	06.95.33.16.42
PRETIN (psychologue clinicienne formée aux techniques de relaxation)	06.11.10.36.85

Psychomotricienne

DOUHARD	02.38.46.95.34
---------	----------------

Médecins généralistes

à Châteauneuf-sur-Loire

Dr DEMARD-AMELOT	02.38.58.43.00
Dr MVONDO-MVONDO	02.38.58.41.30

à Tigy

Dr DALIGAUX, DELARUE	02.38.58.14.00
Dr POUTHIER	02.38.46.17.17

Infirmières

à Tigy

LECALLO-BAGUE, SABAU	02.38.58.07.98
DEROUEN-POUPIN	06.61.95.64.13

Ambulances

à Vitry-aux-Loges

Ambulances de la Forêt	02.38.59.56.56
------------------------	----------------

à Sandillon

La Croix Bleue	02.38.41.02.34/06.70.75.31.75
----------------	-------------------------------

à Châteauneuf-sur-Loire

Ambulances Saint-Jacques (garde de nuit)	02.38.90.15.30
--	----------------

Radiologue

à Châteauneuf-sur-Loire

Centre d'Imagerie Médicale	02.38.58.43.95
----------------------------	----------------

Pharmacie de garde

32.37

Assistance sociale

Maison Du Département de Jargeau	02.38.46.85.50
----------------------------------	----------------

Liste des assistantes maternelles de Sigloy

(dans l'ordre d'agrément délivré par la préfecture)

Nathalie ROY	02.38.58.55.24/06.25.58.76.15
Adelaïde RIGNAULT	02.38.58.13.01/06.07.63.94.90
Karine CAILLIAU	02.38.57.32.19
Aurélie ANGLARES	06.15.71.30.09
Maëvane ARGOUD	06.30.78.05.01

Clinique Vétérinaire du Gabereau à Châteauneuf-sur-Loire	02.38.58.41.06
--	----------------

Trésor public de Châteauneuf-sur-Loire	02.38.58.40.39
--	----------------

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE

1

2

3

4

5

A

B

C

D

E

F

LA LOIRE

La Maltournée

Les Terres du Bich

Le Château Frileux

Les Vallées

Route des Vallées

Route des Vallées

Route des Vallées

Le Grand Chemin

Route de la Levée

La Canardière

Le Champfort

Maison Neuve

Route de Marmain

Les Guillaumettes

Les Closeaux

Route de la Levée

La Croix

Levée de la Loire

JARGEAU

OUVROUËR-
LES-CHAMPS

D 107

Route d'Ouvrouër

Route du Verger

Le Moulin

La Plaine

Le Petit Verger

Les Courtils

La Mestinière

Le Verger

Route du Clos Verger

Le Pavillon

Route du Pavillon

Le Carrouge

Route de Tigy

Route de Tigy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy

Route de Neuvy



TIGY

NEUVY-EN-SULLIAS

NEUVY-EN-S

1

2

3

4

5

Plan de Sigloy

6



LÉGENDES

- Mairie
- Église
- École
- Salle des fêtes
- Bibliothèque
- Boîte à lettres
- Camping
- Arrêt de car
- Boulangerie
- Tri sélectif collectif
- Cabine téléphonique
- Château d'eau
- Port de Sigloy
- Cimetière
- Terrain de tennis
- Terrain de football

RUES

- F4 Caillou (impasse du)
- C2 Château d'eau (route du)
- A4-D4 Châteauneuf (route de)
- B4-B5 Chênat (route de la)
- E3 Cholette (impasse de la)
- D3-D4 Clos Verger (route du)
- D5 Fournil (route du)
- D5 Grands Rus (route des)
- E3-E4 Guillaumelles (route des)
- D4-F6 Guilly (route de)
- C3-D5 Levée (route de)
- C4-C5 Loire (route de)
- D4-D5 Malakoff (impasse de)
- E2-E3 Malvandièr (route de la)
- C2-C3 Marmain (route de)
- D4-D5 Motte (route de la)
- E4-F4 Neuvy (route de)
- E3 Noue (impasse de la)
- C2-D4 Ouvroïer (route d')
- D3-D4 Pavillon (route du)
- D4 Petite Pocelle (rue de la)
- D4 Pocelle (rue de la)
- E3-E4 Sentes (route des)
- E5 Tire Peine (impasse de)
- D4-F3 Tigy (route de)
- D4-D5 Tuilerie (route de la)
- A4-C3 Varennes (route des)
- B2 Vallées (route des)
- D3 Verger (route du)

LIEUX DITS COMMUNAUX

- D5 Agneaux (les)
- E6 Brèche (la)
- C3 Canardière (la)
- D4 Carrouge (le)
- C3 Champfort (le)
- F4 Charretée (la)
- B3-B4 Château Frileux (le)
- E4 Chaussy (la)
- B5 Chênat (la)
- C4 Closeaux (les)
- E2 Cornebœuf
- D4 Courtils (les)
- C4 Croix (la)
- D5 Fournil (le)
- B3-C3 Grand Chemin (le)
- E3-E4 Grosse (la)
- C4 Guillaumelles (les)
- B5-C5 Joncs (les)
- C2-C3 Maison Neuve
- C4-C5 Malakoff
- E3 Malvandièr (la)
- A4 Maltournée (la)
- D4 Mestinière (la)
- D4-D5 Motte (la)
- D3 Moulin (le)
- D3 Pavillon (le)
- E3-F3 Petit Pont de Bois
- D3 Petit Verger (le)
- D3 Plaine (la)
- D5 Porte (la)
- E4-E5 Prateaux (les)
- B4-B5 Terres du Bich (les)
- E5 Tire Peine
- D5 Tuilerie (la)
- B2 Vallées (les)
- E5 Vassy (le)
- D4 Verger (le)

LE MESNIL

LA LOIRE

La Brèche

SULLIAS

SULLY-SUR-LOIRE

6



La chorale La Rabolière en concert à Sigloy en décembre 2017.



*La commune
cœur vivant et actif
de la démocratie
de proximité*